



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

ET

CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION

14 avril 2023

TRISURA GROUP LTD.
333 Bay Street, Suite 1610, Box 22
Toronto (Ontario) M5H 2R2

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
ET DE DISPONIBILITÉ DE LA CIRCULAIRE**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une assemblée annuelle (l'« **assemblée** ») des actionnaires (les « **actionnaires** ») de Trisura Group Ltd. (la « **Société** ») aura lieu le jeudi 1^{er} juin 2023 à 14 h (heure de Toronto) au North Tower, 200 Bay Street, Suite 1600, Toronto (Ontario) M5J 2J2 et en mode virtuel au moyen d'une webémission audio en direct à l'adresse <https://web.lumiagm.com/459459953>, avec le mot de passe « trisura2023 » (sensible à la casse), aux fins suivantes :

- (1) recevoir les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, y compris le rapport de l'auditeur externe s'y rattachant;
- (2) élire les administrateurs qui exerceront leurs fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires;
- (3) nommer l'auditeur externe qui exercera ses fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération;
- (4) traiter toute autre question qui sera dûment soumise à l'assemblée ou à une reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Vous avez le droit de voter à l'assemblée si vous étiez un actionnaire à la fermeture des bureaux le 17 avril 2023. Avant de voter, vous êtes invité à prendre connaissance des points à l'ordre du jour de l'assemblée dont il est question à la rubrique « Points à l'ordre du jour » de la circulaire. La circulaire sera accessible au public à compter du 14 avril 2023.

La Société fait appel au mécanisme « de notification et d'accès » dans le cadre de la remise des documents se rapportant à l'assemblée. Une version électronique de la circulaire peut être consultée à l'adresse www.trisura.com/investors sous l'onglet « Disclosure Reports » ainsi qu'à l'adresse www.sedar.com. Si vous souhaitez obtenir d'autres renseignements sur la procédure de notification et d'accès, veuillez communiquer avec l'agent des transferts de la Société, Compagnie Trust TSX (« **Trust TSX** »), au numéro sans frais 1-888-433-6443 (ou au 416-682-3801 si vous êtes à l'extérieur du Canada ou des États-Unis) ou à l'adresse tsxt-fulfilment@tmx.com.

Aux termes du mécanisme de notification et d'accès, si vous souhaitez obtenir un exemplaire papier de la circulaire, veuillez communiquer avec Trust TSX au numéro sans frais 1-888-433-6443 (ou 416-682-3801 si vous êtes à l'extérieur du Canada ou des États-Unis) ou à l'adresse tsxt-fulfilment@tmx.com. La circulaire vous sera envoyée par la poste sans frais dans les trois jours ouvrables suivant votre demande, tant que la demande est faite avant la date de l'assemblée ou d'une reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Pour recevoir la circulaire avant la date limite du vote, il est recommandé de communiquer avec Trust TSX avant 18 h 30 (heure de Toronto) le 12 mai 2023. Tous les actionnaires qui ont souscrit à la transmission électronique de la circulaire la recevront par courriel.

Les actionnaires qui sont dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée sont priés de remplir, de dater et de signer le formulaire de procuration ci-joint, puis de le retourner avant 17 h (heure de Toronto) le mardi 30 mai 2023, ou au plus tard 48 heures (à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés) avant l'heure prévue pour la reprise de l'assemblée, si elle a été reportée ou ajournée. Vous pouvez exercer votre vote par procuration de l'une des façons suivantes :

- allez sur Internet à l'adresse www.tsxtrust.com/vote-proxy/fr;
- envoyez votre procuration signée par télécopieur à Trust TSX au 416-595-9593;
- postez la procuration signée dans l'enveloppe-réponse qui accompagne votre procuration;
- numérisez et envoyez votre procuration signée à proxyvote@tmx.com.

Si vous êtes un porteur non inscrit d'actions ordinaires de la Société et que vous avez reçu ces documents par l'entremise de votre courtier, dépositaire, prête-nom ou un autre intermédiaire, veuillez remplir et retourner le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote qui vous a été fourni par le courtier, le dépositaire, le prête-nom ou un autre intermédiaire de manière conforme aux instructions qui y figurent.

SIGNÉ à Toronto (Ontario) en date du 14 avril 2023.

**PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
TRISURA GROUP LTD.**

Le président du conseil,

« *George Myhal* »

George Myhal

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INFORMATION SUR LE VOTE	1
Qui peut voter.....	1
Mécanisme de notification et d'accès.....	1
Questions et réponses sur le vote par procuration	2
TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE	7
PRINCIPAUX PORTEURS DE TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE.....	7
POINTS À L'ORDRE DU JOUR	8
1. Réception des états financiers consolidés.....	8
2. Élection des administrateurs.....	8
Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité	8
Candidats aux postes d'administrateur	8
3. Nomination d'un auditeur externe	13
GOUVERNANCE.....	13
Énoncé sur la gouvernance.....	13
Code de conduite et d'éthique	14
Politique de dénonciation	14
Conseil d'administration	14
Gestion du capital humain.....	18
Questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »)	20
Consultation avec les parties intéressées.....	21
Comités du conseil	21
RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS	23
Lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs.....	23
Politique anticouverture	24
Propriété d'actions par les administrateurs.....	24
Rémunération des administrateurs en 2022.....	25
RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	26
Membres de la haute direction visés	26
Analyse de la rémunération.....	26
Exigences en matière d'actionnariat des membres de la haute direction visés.....	26
Politique anticouverture	27
Comparaison de la rémunération des membres de la haute direction et groupe de pairs aux fins de la rémunération.....	27
Risque lié à la rémunération.....	28

TABLE DES MATIÈRES

(suite)

	Page
Principaux éléments de la rémunération.....	28
Salaires de base	28
Primes incitatives	28
Régime d’options d’achat d’actions	29
Régime d’options fictives à l’échelle mondiale	31
Régime d’unités d’actions subalternes	31
Attribution d’options	31
Tableau sommaire de la rémunération.....	32
Ratio de la rémunération des membres de la haute direction visés par rapport aux PBS et au bénéfice net	33
Examen de la rémunération sur cinq ans – chef de la direction	33
Contrats d’emploi, prestations de cessation d’emploi et prestations liées à un changement de contrôle	33
Attribution aux termes d’un régime incitatif	34
Attribution aux termes d’un régime incitatif – Valeur à l’acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l’exercice	35
TITRES POUVANT ÊTRE ÉMIS EN VERTU DE RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉS SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES	36
PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION.....	36
GRAPHIQUE DE RENDEMENT BOURSIER DES ACTIONS ORDINAIRES	36
INTÉRÊT DE PERSONNES INFORMÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	37
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	37
APPROBATION DE LA CIRCULAIRE PAR LES ADMINISTRATEURS.....	37
ANNEXE A.....	A-1

TRISURA GROUP LTD.

CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION

La présente circulaire d'information de la direction (la « **circulaire** ») est fournie dans le cadre de la sollicitation de procurations par la direction de Trisura Group Ltd. (la « **Société** » ou « **Trisura** ») aux fins d'utilisation à l'assemblée annuelle des actionnaires (les « **actionnaires** ») de la Société dont il est question dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et de disponibilité de la circulaire de la Société daté du 14 avril 2023 (l'« **avis** »), assemblée qui se tiendra le jeudi 1^{er} juin 2023 à 14 h (heure de Toronto) et toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement (l'« **assemblée** »).

Les procurations seront principalement sollicitées en envoyant les documents liés aux procurations aux actionnaires par la poste et par courriel ainsi que, pour ce qui est de la transmission de la présente circulaire, en publiant celle-ci sur le site Web de Trisura à l'adresse www.trisura.com/investors sous l'onglet « Disclosure Reports » et à l'adresse www.sedar.com, conformément aux procédures « de notification et d'accès » prévues dans le *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti* (le « **Règlement 54-101** ») et le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (collectivement, les « **procédures de notification et d'accès** »). Se reporter à la rubrique « Information sur le vote — Mécanisme de notification et d'accès » ci-après pour obtenir d'autres renseignements. Les procurations pourront aussi être sollicitées en personne ou par téléphone par des employés de la Société à un coût modique. Les frais de sollicitation seront pris en charge par la Société.

Par voie d'une résolution, le conseil d'administration de Trisura (le « **conseil** ») a fixé au **17 avril 2023**, à la fermeture des bureaux, comme date de clôture des registres (la « **date de clôture des registres** »), soit la date pour déterminer quels porteurs inscrits d'actions ordinaires de la Société (les « **actions ordinaires** ») sont autorisés à recevoir une convocation à l'assemblée et à y voter.

Sauf indication contraire, l'information figurant dans la présente circulaire est donnée en date du 31 mars 2023, et tous les montants sont libellés en dollars canadiens. La Société a effectué un fractionnement de ses actions ordinaires à raison de quatre pour une le 9 juillet 2021. Au moyen d'un fractionnement, les actionnaires ont reçu trois actions ordinaires supplémentaires pour chaque action ordinaire détenue. Dans la présente circulaire, toute mention d'un nombre d'actions ordinaires, d'options, d'unités d'actions différées ou d'unités d'actions subalternes est présentée compte tenu du fractionnement des actions, sauf indication contraire. Selon le contexte, toute mention de la Société dans les présentes englobe ses filiales. Dans la présente circulaire, toute mention de l'assemblée comprend toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

INFORMATION SUR LE VOTE

QUI PEUT VOTER

Au 31 mars 2023, la Société comptait 45 959 035 actions ordinaires en circulation. Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») sous le symbole « TSU ». Chaque porteur inscrit d'actions ordinaires à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres aura, sauf indication contraire dans la présente circulaire, droit à une voix pour chaque action ordinaire à l'égard de toutes les questions soumises à l'assemblée ou à une reprise de celle-ci, qui pourra être exprimée en mode virtuel au moyen de la plateforme de webémission en direct ou par procuration.

MÉCANISME DE NOTIFICATION ET D'ACCÈS

Trisura fait appel à la procédure de notification et d'accès pour transmettre la présente circulaire par voie électronique aux actionnaires inscrits et non inscrits. La procédure de notification et d'accès est un mécanisme qui permet aux émetteurs assujettis, à l'exception des fonds d'investissement, de choisir de transmettre les documents reliés aux procurations (comme les circulaires d'information de la direction et les états financiers annuels) aux porteurs inscrits et aux propriétaires véritables de titres par voie de l'affichage de ces documents sur le Système électronique de

données, d'analyse et de recherche (« **SEDAR** ») et un autre site Web, plutôt que d'expédier ces documents par courrier. La Société a choisi d'utiliser le mécanisme de notification et d'accès, car il permet de réduire sensiblement les coûts d'impression et de mise à la poste associés à l'assemblée et qu'il cadre avec l'approche de Trisura en matière de durabilité.

Au lieu de mettre à la poste la présente circulaire à l'intention des actionnaires, Trisura a affiché la circulaire sur son site Web à l'adresse www.trisura.com/investors sous l'onglet « Disclosure Reports », de même que sous le profil de la Société sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Trisura a fait parvenir l'avis et un formulaire de procuration ou d'instruction de vote (collectivement, les « **documents d'avis** ») à tous les actionnaires pour les informer que la présente circulaire pouvait être consultée en ligne et leur expliquer comment y accéder. Trisura n'enverra pas directement les documents d'avis aux actionnaires non inscrits. Trisura paiera plutôt les intermédiaires (au sens qui est donné à ce terme ci-après) pour qu'ils fassent parvenir les documents d'avis à tous les actionnaires non inscrits.

Les actionnaires inscrits et non inscrits qui ont souscrit à la transmission électronique de la présente circulaire la recevront par courriel. Aucun actionnaire ne recevra un exemplaire papier de la présente circulaire, sauf s'il communique avec l'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires, Compagnie Trust TSX (« **Trust TSX** »), auquel cas Trust TSX enverra la présente circulaire par la poste dans les trois jours ouvrables suivant une telle demande, tant que la demande est faite avant la date de l'assemblée ou d'une reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Trust TSX doit recevoir votre demande avant 18 h 30 (heure de Toronto) le 12 mai 2023 pour que vous puissiez recevoir l'exemplaire papier avant la date limite pour voter. Si votre demande est présentée après l'assemblée et dans un délai de un an après le dépôt de la présente circulaire, Trust TSX enverra la présente circulaire par la poste dans les 10 jours civils qui suivent une demande.

Pour toute question sur le mécanisme de notification et d'accès, les actionnaires peuvent communiquer avec Trust TSX au numéro sans frais 1-888-433-6443. Les actionnaires pourront aussi obtenir sans frais un exemplaire papier de la présente circulaire en communiquant avec Trust TSX par téléphone au numéro sans frais 1-888-433-6443 (ou 416-682-3801 si vous êtes à l'extérieur du Canada ou des États-Unis) ou par courriel à tsxt-fulfilment@tmx.com.

QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LE VOTE PAR PROCURATION

Quelles sont les questions soumises au vote?

Les actionnaires pourront se prononcer sur les questions suivantes, comme il est décrit plus en détail à la rubrique « Points à l'ordre du jour » :

1. Élection des administrateurs;
2. Nomination de l'auditeur externe et autorisation donnée au conseil de fixer sa rémunération;
3. Toute autre question qui sera dûment soumise à l'assemblée ou à une reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Qui pourra assister à l'assemblée virtuelle et y voter?

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés qui ouvrent une session à l'assemblée en ligne seront en mesure d'écouter les délibérations, de poser des questions et de voter en toute sécurité au moyen d'une plateforme Web, à condition qu'ils aient accès à Internet et qu'ils suivent les instructions figurant dans la présente circulaire. Les actionnaires qui souhaitent désigner un fondé de pouvoir pour les représenter à l'assemblée doivent transmettre la procuration dûment remplie **ET** inscrire le fondé de pouvoir auprès de Trust TSX par téléphone au 1-866-751-6315 (en Amérique du Nord) ou 647-252-9650 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou en ligne au <https://www.tsxtrust.com/control-number-request?lang=fr> au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 30 mai 2023 et fournir à Trust TSX l'information requise sur le fondé de pouvoir pour que Trust TSX puisse lui transmettre un numéro de contrôle. Ce numéro de contrôle permettra à la personne que vous désignez d'ouvrir une session et de voter à l'assemblée. Un fondé de pouvoir (la personne que vous désignez pour assister à l'assemblée, qu'il s'agisse de vous ou d'une autre personne) qui n'est pas inscrit auprès de Trust TSX ne recevra pas le numéro

de contrôle pour participer à l'assemblée, et ce fondé de pouvoir sera seulement en mesure d'y assister en tant qu'invité.

Si vous êtes un actionnaire véritable et que vous souhaitez voter à l'assemblée, vous pouvez demander à votre intermédiaire de vous nommer comme fondé de pouvoir. Inscrivez votre propre nom comme fondé de pouvoir sur le formulaire d'instructions de vote ou le formulaire de procuration que vous a transmis votre intermédiaire, puis suivez les directives fournies par votre intermédiaire. En outre, **VOUS DEVEZ aussi communiquer avec Trust TSX par téléphone au 1-866-751-6315 (en Amérique du Nord) ou 647-252-9650 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou en ligne au <https://www.tsxtrust.com/control-number-request?lang=fr> au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 30 mai 2023 et fournir à Trust TSX l'information requise pour qu'elle puisse vous transmettre un numéro de contrôle. Ce numéro de contrôle vous permettra d'ouvrir une session et de voter à l'assemblée. Sans numéro de contrôle, vous pourrez seulement ouvrir une session en tant qu'invité et vous ne pourrez pas exercer de droit de vote.**

Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes comme fondé de pouvoir ne seront pas en mesure d'exercer de droit de vote à l'assemblée, mais ils pourront y assister en tant qu'invités.

Comment puis-je voter?

Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pourrez :

- a) exercer vos droits de vote en personne à l'assemblée;
- b) exercer vos droits de vote à l'assemblée virtuelle;
- c) exercer votre vote par procuration d'une des façons suivantes :
 - en ligne au www.tsxtrust.com/vote-proxy/fr;
 - envoyer votre procuration signée par télécopieur à Trust TSX au 416-595-9593;
 - poster la procuration signée dans l'enveloppe-réponse qui accompagne votre procuration; ou
 - numériser et envoyer votre procuration signée à proxymvote@tmx.com.

Si vous avez l'intention de voter par procuration de la manière prévue au point c) ci-dessus, Trust TSX doit recevoir la procuration au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le mardi 30 mai 2023, qui tombe deux jours ouvrables avant le jour de l'assemblée.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit et que vos actions ordinaires sont détenues au nom d'un intermédiaire, comme une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs ou un autre intermédiaire (un « **intermédiaire** »), pour exercer les votes se rattachant aux actions ordinaires détenues en propriété véritable, se reporter à la rubrique « Si mes actions ne sont pas immatriculées à mon nom, mais plutôt détenues au nom d'un intermédiaire, comment puis-je exercer le droit de vote se rattachant à mes actions ordinaires? » ci-après pour obtenir les instructions de vote.

Que dois-je faire si j'ai l'intention d'assister à l'assemblée et de voter en personne?

Si vous êtes un actionnaire inscrit et comptez assister à l'assemblée le 1^{er} juin 2023 et souhaitez y exercer en personne les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires, veuillez vous inscrire auprès de Trust TSX dès votre arrivée à l'assemblée. Votre vote sera recueilli et pris en compte à l'assemblée.

Si vos actions sont détenues au nom d'un intermédiaire et que vous prévoyez assister à l'assemblée et y voter, veuillez vous reporter à la rubrique « Si mes actions ne sont pas immatriculées à mon nom, mais plutôt détenues au nom d'un intermédiaire, comment puis-je exercer le droit de vote se rattachant à mes actions ordinaires? » ci-après pour obtenir les instructions de vote.

Comment puis-je assister à l'assemblée virtuelle et y participer?

En vue d'assister à l'assemblée, les actionnaires inscrits, les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont eux-mêmes dûment nommés comme fondés de pouvoir) et les invités (y compris les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés comme des fondés de pouvoir) doivent ouvrir une session en ligne comme il est précisé ci-dessous.

- **Étape 1** : Ouvrir une session en ligne à l'adresse <https://web.lumiagm.com/459459953>.
- **Étape 2** : Suivre les instructions ci-dessous :

Actionnaires inscrits : Cliquer sur « I have a login », puis entrer votre numéro de contrôle et le mot de passe « trisura2023 » (sensible à la casse). Le numéro apparaissant sur le formulaire de procuration ou dans le courriel transmis par Trust TSX est votre numéro de contrôle. Si vous utilisez votre numéro de contrôle pour ouvrir une session à l'assemblée, l'exercice d'un droit de vote à l'assemblée entraînera la révocation d'une procuration antérieure. Si vous ne souhaitez pas révoquer une procuration antérieure, il ne faut pas voter pendant l'assemblée.

Fondés de pouvoir dûment nommés : Cliquer sur « I have a login », puis entrer votre numéro de contrôle unique et le mot de passe « trisura2023 » (sensible à la casse). Les fondés de pouvoir qui ont été dûment nommés et inscrits auprès de Trust TSX de la manière décrite dans la présente circulaire recevront un numéro de contrôle par courriel de Trust TSX après l'échéance du vote par procuration.

Invités : Cliquer sur « I am a guest » et remplir le formulaire en ligne.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront poser des questions à l'assemblée et voter au moyen d'un scrutin en ligne pendant l'assemblée. Si vous prévoyez exercer un droit de vote à l'assemblée, il est important d'être branché à Internet en tout temps pendant l'assemblée pour pouvoir voter lorsque le tour de scrutin commence. Il est de votre responsabilité d'avoir une connexion à Internet pendant la durée de l'assemblée. Vous devriez prévoir suffisamment de temps avant le début de l'assemblée en ligne pour l'ouverture d'une session et les procédures de vérification.

Le site Web de l'assemblée sera accessible 60 minutes avant le début de l'assemblée. Il est important que tous les participants ouvrent une session en ligne sur le site Web de l'assemblée au moins dix minutes avant le début de l'assemblée afin qu'ils aient suffisamment de temps pour compléter le processus d'ouverture de session.

Vous devrez avoir les dernières versions des navigateurs Chrome, Safari ou Firefox. Veuillez vérifier la compatibilité de votre navigateur en vous connectant tôt. **VEUILLEZ NE PAS UTILISER INTERNET EXPLORER.**

Mise en garde : Il est possible que les protocoles de sécurité internes du réseau, y compris des pare-feu et des connexions au RPV, bloquent l'accès à la plateforme Lumi. Si vous éprouvez de la difficulté à vous connecter ou à assister à l'assemblée, assurez-vous que le paramètre de RPV est désactivé ou utilisez un ordinateur sur un réseau qui n'est pas assujéti aux paramètres de sécurité de votre organisation.

Les actionnaires non inscrits qui ont nommé une autre personne en tant que fondé de pouvoir pourront écouter l'assemblée en tant qu'invités. Les invités ne seront pas autorisés à poser des questions ni à exercer un droit de vote à l'assemblée.

Qui sollicite ma procuration?

La procuration est sollicitée par la direction de Trisura, et les coûts qui y sont associés seront pris en charge par Trisura.

Qu'arrive-t-il si je signe la procuration qui m'est envoyée?

Le fait de signer la procuration désigne George Myhal ou Greg Morrison, qui sont tous deux des administrateurs de Trisura, ou une autre personne que vous avez nommée, pour exercer, ou non, le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires à l'assemblée.

Puis-je nommer une autre personne que ces administrateurs pour exercer le droit de vote se rattachant à mes actions ordinaires?

Oui, vous pouvez nommer une autre personne ou une société que les administrateurs de Trisura désignent sur le formulaire de procuration à titre de fondé de pouvoir. Inscrivez le nom de cette personne (ou société) dans l'espace laissé en blanc sur le formulaire de procuration. La personne que vous nommez n'est pas tenue d'être un actionnaire. Veuillez vous assurer que la personne nommée assiste à l'assemblée et qu'elle sait qu'elle a été nommée pour exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires.

Si vous souhaitez nommer une personne qui n'est pas un actionnaire comme fondé de pouvoir, le fondé de pouvoir doit s'inscrire auprès de Trust TSX par téléphone au 1-866-751-6315 (en Amérique du Nord) ou au 647-252-9650 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou en ligne au <https://www.tsxtrust.com/control-number-request?lang=fr> au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 30 mai 2023 et fournir à Trust TSX l'information requise pour que Trust TSX puisse transmettre un numéro de contrôle à ce fondé de pouvoir. Ce numéro de contrôle permettra à la personne que vous désignez d'ouvrir une session et de voter à l'assemblée. Un fondé de pouvoir (la personne que vous désignez pour assister à l'assemblée, qu'il s'agisse de vous ou d'une autre personne) qui n'est pas inscrit auprès de Trust TSX ne recevra pas le numéro de contrôle pour participer à l'assemblée, et ce fondé de pouvoir sera seulement en mesure d'y assister en tant qu'invité.

Si je change d'avis, puis-je soumettre une autre procuration ou récupérer ma procuration après l'avoir donnée?

Oui, si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pourrez remettre un autre formulaire de procuration dûment signé portant une date ultérieure pour remplacer la procuration originale au moyen du même mode de livraison que la procuration originale. Si vous souhaitez révoquer votre procuration, rédigez une déclaration par écrit à cet effet signée par vous (ou votre avocat s'il est autorisé par écrit à le faire) ou, si l'actionnaire est une société, sous son sceau ou signée par un dirigeant ou un avocat dûment autorisé de celle-ci. **Cette déclaration doit être remise au secrétaire de Trisura à l'adresse précisée ci-après au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le dernier jour ouvrable précédant la date de l'assemblée, le mercredi 31 mai 2023, ou précédant le jour d'une reprise de l'assemblée, ou remise au président du conseil avant le début de l'assemblée le jeudi 1^{er} juin 2023 ou le jour de la reprise de l'assemblée.**

Secrétaire
Trisura Group Ltd.
333 Bay Street, Suite 1610, Box 22
Toronto (Ontario) M5H 2R2
Courriel : bryan.sinclair@trisura.com

Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous pourrez révoquer un formulaire d'instructions de vote donné précédemment à un intermédiaire à tout moment au moyen d'un avis écrit à l'intention de l'intermédiaire. Un intermédiaire n'est pas tenu de donner suite à la révocation d'un formulaire d'instructions de vote, sauf s'il est reçu au moins sept jours civils avant l'assemblée. Un actionnaire non inscrit pourrait alors soumettre un nouveau formulaire d'instructions de vote de manière conforme aux directives figurant sur le formulaire.

Que dois-je faire pour demander la transmission par voie électronique des documents reliés aux procurations?

Pour recevoir les documents destinés à l'investisseur par voie électronique, vous pouvez faire une demande en ligne de transmission par voie électronique des documents compris dans les documents d'avis à l'adresse <https://www.tsxtrust.com/edelivery>.

Comment le droit de vote rattaché à mes actions ordinaires sera-t-il exercé si je donne une procuration?

Les personnes désignées sur le formulaire de procuration doivent exercer le droit de vote rattaché à vos actions ordinaires pour ou contre une question soumise à l'assemblée, ou s'abstenir de voter, conformément à vos directives, ou vous pouvez laisser le fondé de pouvoir décider pour vous. Si vous précisez un choix à l'égard d'une question soumise à l'assemblée, le droit de vote rattaché à vos actions ordinaires sera exercé en conséquence. **En l'absence de directives de vote, les procurations reçues par la direction seront exercées EN FAVEUR de toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires à l'assemblée.** Pour obtenir d'autres renseignements, se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour ».

Qu'arrive-t-il si les questions à l'ordre du jour sont modifiées ou si d'autres questions sont soumises avant l'assemblée?

Les personnes désignées dans la procuration auront un pouvoir discrétionnaire relativement aux modifications ou variations apportées aux questions énoncées dans l'avis et aux autres questions pouvant être dûment soumises à l'assemblée.

En date de la présente circulaire, la direction de Trisura n'est au courant d'aucune modification, variation ou autre question devant être soumise à l'assemblée. Si d'autres questions sont dûment soumises à l'assemblée, les personnes désignées dans le formulaire de procuration exerceront les droits de vote à leur égard selon leur bon jugement.

Qui comptabilise les votes?

L'agent des transferts de Trisura, Trust TSX, comptabilise et compile les procurations.

Comment puis-je communiquer avec l'agent des transferts?

Pour les demandes générales d'actionnaires, vous pouvez communiquer avec Trust TSX comme suit :

Par la poste :	Compagnie Trust TSX 301 – 100 Adelaide Street West Toronto (Ontario) M5H 4H1
Par téléphone :	416-682-3860 1-800-387-0825
Par courriel :	shareholderinquiries@tmx.com

Si mes actions ne sont pas immatriculées à mon nom, mais plutôt détenues au nom d'un intermédiaire, comment puis-je exercer le droit de vote se rattachant à mes actions ordinaires?

Dans bon nombre de cas, les actions ordinaires qui sont détenues en propriété véritable par un actionnaire non inscrit sont immatriculées :

- a. au nom d'un intermédiaire, comme une banque, une société de fiducie, un courtier ou négociant en valeurs, un fiduciaire ou l'administrateur d'un REER, d'un FERR, d'un administrateur de REER, de FERR ou de REEE autogérés ou de régimes semblables;
- b. au nom d'un dépositaire, comme les Services de dépôt et de compensation CDS inc. ou la Depository Trust Company dont l'intermédiaire est un adhérent.

Conformément aux exigences du Règlement 54-101, la Société a fait parvenir les documents d'avis de manière indirecte par l'entremise des intermédiaires à l'intention (i) des actionnaires non inscrits qui ont avisé leur intermédiaire qu'ils ne s'opposaient pas à ce que celui-ci communique à la Société les renseignements sur le propriétaire véritable, ce qui comprend le nom, l'adresse, le courriel, les titres détenus et la langue de correspondance

préférée, et (ii) des actionnaires non inscrits qui ont avisé leur intermédiaire qu'ils s'opposaient à ce que celui-ci communique ces renseignements sur le propriétaire véritable à la Société (les « **propriétaires véritables opposés** »). La Société a l'intention de payer des intermédiaires pour transmettre les documents d'avis aux propriétaires véritables opposés.

Votre intermédiaire est tenu de vous faire parvenir un formulaire d'instructions de vote pour le nombre d'actions ordinaires que vous détenez en propriété véritable.

Les actionnaires non inscrits qui n'ont pas choisi la transmission par voie électronique recevront un formulaire d'instructions de vote qui leur permettra de donner des directives sur la façon d'exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires dont ils sont les véritables propriétaires. Les actionnaires non inscrits doivent suivre les procédures énoncées dans le formulaire et communiquer avec leur intermédiaire sans tarder s'ils ont besoin d'aide.

Comme Trisura a un accès restreint aux noms de ses actionnaires non inscrits, si vous assistez à l'assemblée, Trisura pourrait n'avoir aucun relevé de votre participation ni de votre droit de vote, à moins que votre intermédiaire ne vous ait nommé en tant que fondé de pouvoir. Par conséquent, si vous souhaitez voter à l'assemblée virtuelle, veuillez inscrire votre nom dans l'espace prévu sur le formulaire d'instructions de vote et le retourner conformément aux directives qui y figurent. Vous n'avez pas à remplir le reste du formulaire, puisque vous exercerez votre droit de vote à l'assemblée.

En outre, vous devez aussi vous inscrire vous-mêmes auprès de Trust TSX par téléphone au **1-866-751-6315 (en Amérique du Nord) ou au 647-252-9650 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou en ligne au <https://www.tsxtrust.com/control-number-request?lang=fr> au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 30 mai 2023** ou deux jours ouvrables avant la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report. **Si vous omettez de vous inscrire auprès de Trust TSX, vous ne recevrez pas le numéro de contrôle nécessaire pour prendre part à l'assemblée et serez seulement en mesure d'y assister comme invité.**

Un actionnaire non inscrit qui ne souhaite pas assister à l'assemblée et y voter doit remplir et signer le formulaire d'instructions de vote, puis le retourner de manière conforme aux directives qui y figurent. Si un actionnaire non inscrit souhaite assister à l'assemblée et y voter (ou se faire représenter par une autre personne pour son compte), l'actionnaire non inscrit doit remplir, signer et retourner le formulaire d'instructions de vote conformément aux directives qui y figurent.

Les actionnaires non inscrits doivent suivre les directives figurant dans les formulaires qu'ils reçoivent et communiquer avec leur intermédiaire sans tarder s'ils ont besoin d'aide.

TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE

Le capital autorisé de Trisura est composé (i) d'un nombre illimité d'actions ordinaires; (ii) d'un nombre illimité d'actions sans droit de vote; et (iii) d'un nombre illimité d'actions privilégiées (pouvant être émises en série). En date du 31 mars 2023, 45 959 035 actions ordinaires étaient émises et en circulation. La Société n'a émis aucune action sans droit de vote. Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « TSU ».

Chaque action ordinaire donne droit à une voix à l'égard de tous les points à l'ordre du jour à l'assemblée. Les porteurs d'actions ordinaires à la date de clôture des registres ont le droit de recevoir un avis de convocation à l'assemblée, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, et d'y voter, que ce soit par l'entremise de la plateforme de webémission en direct ou par procuration, de manière conforme aux procédures énoncées dans les présentes.

PRINCIPAUX PORTEURS DE TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE

À la connaissance des administrateurs et des dirigeants de la Société, aucune personne ou société ne détient en propriété véritable, directement ou indirectement, des titres comportant droit de vote de la Société, ou n'exerce un contrôle ou une emprise sur ceux-ci, représentant plus de 10 % des droits de vote rattachés à une catégorie de titres comportant droit de vote en circulation de la Société.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

À la connaissance du conseil, les seules questions qui seront soulevées à l'assemblée sont les questions énoncées dans l'avis.

1. Réception des états financiers consolidés

Les états financiers annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, y compris le rapport de l'auditeur externe s'y rattachant, figurent dans le rapport annuel 2022 de la Société (le « **rapport annuel** »). Le rapport annuel peut être consulté sur le site Web de Trisura à l'adresse www.trisura.com/investors, sous l'onglet « Financial Reports », ainsi qu'à l'adresse www.sedar.com, et il a été envoyé par la poste aux actionnaires inscrits et non inscrits de la Société qui ont demandé à recevoir le rapport annuel en format imprimé. Les actionnaires qui ont souscrit à la transmission électronique du rapport annuel l'ont reçu par courriel.

2. Élection des administrateurs

Le conseil est composé de huit membres, qui sont tous élus à l'assemblée pour exercer leurs fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité

Le conseil a adopté une politique qui stipule que, si le nombre total d'actions ordinaires faisant l'objet d'un vote en faveur de l'élection d'un candidat à un poste d'administrateur représente moins que la majorité des actions ordinaires totales faisant l'objet d'un vote et d'une abstention de vote à l'égard de cet administrateur, le candidat au poste d'administrateur devra remettre sa démission immédiatement après l'assemblée. Dans un délai de 90 jours suivant l'assemblée, le conseil décidera s'il accepte ou non la démission de l'administrateur et il publiera un communiqué de presse annonçant sa décision, une copie duquel sera remise à la TSX. En l'absence de circonstances exceptionnelles, le conseil acceptera la démission. La démission prendra effet au moment où elle est acceptée par le conseil. Si le conseil décide de ne pas accepter la démission, le communiqué de presse présentera en détail les raisons de cette décision. Un administrateur qui remet sa démission ne participera pas à la réunion du conseil au cours de laquelle son offre de démissionner est examinée. La politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité ne s'applique pas dans les cas où il y a une contestation de l'élection d'un administrateur.

Candidats aux postes d'administrateur

Le conseil recommande d'élire à l'assemblée les huit candidats aux postes d'administrateur dont il est question ci-après pour agir à titre d'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à la nomination ou l'élection d'un remplaçant.

Le conseil estime que les aptitudes, les compétences et l'expérience collectives des candidats aux postes d'administrateur continueront de favoriser le bon fonctionnement du conseil de Trisura grâce à la diversité d'expertise. Le conseil est d'avis que, pris individuellement et dans l'ensemble, les candidats aux postes d'administrateur ont les qualifications professionnelles nécessaires pour superviser efficacement les activités et les affaires de la Société.

Trisura ne s'attend pas à ce que l'un des candidats à un poste d'administrateur soit incapable d'exercer les fonctions d'administrateur. Si un candidat à un poste d'administrateur avise la Société avant la tenue de l'assemblée qu'il ou elle ne sera pas en mesure d'exercer la fonction d'administrateur, les représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration se réservent le droit de voter en faveur d'autres candidats aux postes d'administrateur à leur appréciation, sauf s'ils ont reçu l'instruction de s'abstenir de voter à l'élection des administrateurs.

L'information qui suit porte sur les candidats aux postes d'administrateur :

David Clare Âge : 37 ans Administrateur depuis : 2018 (Non indépendant) Lieu de résidence : Toronto (Ontario) Canada Fonctions principales : Président et chef de la direction de Trisura Résultats du vote de l'année précédente : 99,67 %	M. Clare est président et chef de la direction de Trisura depuis octobre 2018. Auparavant, M. Clare a été vice-principal et chef des investissements de Trisura de février 2018 à octobre 2018. Avant d'entrer au service de Trisura, M. Clare occupait le poste de vice-président de PVI. M. Clare œuvrait auparavant dans le domaine du développement et de la stratégie d'entreprise auprès d'une importante société de portefeuille de services financiers. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Queen's.		
	Membre du conseil/de comités de Trisura		Membre du conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années
	Conseil	Trisura Group Ltd.	2018 à ce jour
	Présence aux réunions en 2022 : 5 sur 5		
	Actions ordinaires et unités d'actions différées (UAD) détenues en propriété véritable ou sur lesquelles un contrôle ou une emprise est exercé		
	31 mars 2023	Actions ordinaires	UAD
	Nombre	144 683	-
	Valeur ⁽¹⁾	4 787 560 \$	-
	L'administrateur respecte-t-il les lignes directrices en matière d'actionnariat? ⁽²⁾		s.o.
	Ratio de la valeur des actions ordinaires et des UAD par rapport aux honoraires annuels de l'administrateur		s.o.
Paul Gallagher Âge : 67 ans Administrateur depuis : 2017 (Indépendant) ⁽³⁾ Lieu de résidence : Toronto (Ontario) Canada Fonctions principales : Vice-président des investissements de Carfin Inc. Résultats du vote de l'année précédente : 96,35 %	M. Gallagher est vice-président des investissements de Carfin Inc., véhicule d'investissement ayant des avoirs dans des sociétés ouvertes et fermées qui sont situées au Canada et aux États-Unis, depuis 2016. Auparavant, M. Gallagher occupait le poste de chef des finances de Wittington Investments, Limited, qui détient en propriété un certain nombre de sociétés ouvertes et fermées, y compris George Weston Limitée, l'un des principaux groupes de transformation des aliments et de distribution alimentaire en Amérique du Nord, et Selfridges Group Limited, une société internationale de vente au détail d'articles de mode, de 2007 à 2015. Avant d'entrer au service de Wittington Investments, Limited, M. Gallagher a occupé des postes de direction auprès d'Avana Group, de Fairwater Capital, d'Oxford Developments et de PricewaterhouseCoopers. M. Gallagher est un ancien membre du conseil de l'Université Guelph et de Sinai Health Systems et a été président du conseil de la Société de l'aide à l'enfance de Toronto. Auparavant, il a siégé au conseil du Caledon Institute of Social Policy, de la Rostland Corporation, de Ryerson Oil and Gas et de Northern Geophysical of America. M. Gallagher a reçu le titre de l'Institut des administrateurs de sociétés, est comptable agréé et est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Lakehead.		
	Membre du conseil/de comités de Trisura		Membre du conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années
	Conseil	Trisura Group Ltd.	2017 à ce jour
	Présence aux réunions en 2022 : 5 sur 5		
	Comité d'audit		
	Présence aux réunions en 2022 : 4 sur 4		
	Comité de gouvernance et de rémunération		
	Présence aux réunions en 2022 : 4 sur 4		
	Comité de gestion du risque		
	Présence aux réunions en 2022 : 4 sur 4		
	Actions ordinaires et unités d'actions différées (UAD) détenues en propriété véritable ou sur lesquelles un contrôle ou une emprise est exercé		
	31 mars 2023	Actions ordinaires	UAD
	Nombre	14 000	29 414
	Valeur ⁽¹⁾	463 260 \$	973 309 \$
	L'administrateur respecte-t-il les lignes directrices en matière d'actionnariat? ⁽²⁾		Oui
	Ratio de la valeur des actions ordinaires et des UAD par rapport aux honoraires annuels de l'administrateur		15,1x

Barton Hedges Âge : 57 ans Administrateur depuis : 2017 (Indépendant) ⁽³⁾ Lieu de résidence : Stuart, Floride, États-Unis Fonctions principales : Retraité (ancien administrateur et chef de la direction de Greenlight Capital Re, Ltd.) Résultats du vote de l'année précédente : 99,67 %	M. Hedges a occupé le poste d'administrateur et de chef de la direction de Greenlight Capital Re, Ltd., un réassureur IARD spécialisé, d'août 2011 à mars 2017. Il a également agi à titre d'administrateur de Greenlight Reinsurance Ireland de 2011 à mars 2017. Auparavant, M. Hedges a occupé le poste de président et chef des souscriptions auprès de Greenlight Reinsurance, Ltd. de janvier 2006 à août 2011. M. Hedges compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de l'assurance/réassurance IARD. Avant d'entrer au service de Greenlight Reinsurance, Ltd., M. Hedges a été président et chef de l'exploitation de Platinum Underwriters Bermuda, Ltd., une entreprise de réassurance IARD et de risque délimité, de juillet 2002 à décembre 2005, où il était responsable du démarrage initial de l'entreprise et de la gestion de ses activités quotidiennes. Par le passé, il a également occupé le poste de vice-président directeur et chef de l'exploitation de Scandinavian Re, située aux Bermudes, une ancienne société d'assurances et de réassurance, et de consultant actuariel auprès de Tillinghast-Towers Perrin, une société de conseils de gestion et de solutions logicielles axée sur les services dans les secteurs des finances et de l'assurance. M. Hedges a obtenu un baccalauréat en mathématiques, avec spécialisation en informatique, de l'Université d'État de Towson en 1987 et il est actuaire titulaire de la Casualty Actuarial Society.		
	Membre du conseil/de comités de Trisura		Membre du conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années
	Conseil	Trisura Group Ltd.	2017 à ce jour
	Présence aux réunions en 2022 : 5 sur 5		
	Comité d'audit		
	Présence aux réunions en 2022 : 4 sur 4		
	Comité de gestion du risque		
	Présence aux réunions en 2022 : 4 sur 4		
	Actions ordinaires et unités d'actions différées (UAD) détenues en propriété véritable ou sur lesquelles un contrôle ou une emprise est exercé		
	31 mars 2023	Actions ordinaires	UAD
Anik Lanthier⁽⁴⁾ Âge : 49 ans Administratrice depuis : 2023 (Indépendante) ⁽³⁾ Lieu de résidence : Lachine (Québec) Canada Fonctions principales : Conseillère Résultats du vote de l'année précédente : s.o.	Total des actions ordinaires et des UAD		
	Nombre	14 000	35 016
	Valeur ⁽¹⁾	463 260 \$	1 158 679 \$
	L'administrateur respecte-t-il les lignes directrices en matière d'actionnariat? ⁽²⁾		Oui
	Ratio de la valeur des actions ordinaires et des UAD par rapport aux honoraires annuels de l'administrateur		17,1x
	M ^{me} Lanthier a occupé le poste de présidente et cheffe des placements, Marchés publics de Fiera Capital d'octobre 2020 à mai 2022. Elle a auparavant occupé de nombreux postes de direction au sein d'Investissements PSP de 2006 à 2020, y compris ceux de directrice principale et de directrice générale de Placements Marchés publics et, plus récemment, de vice-présidente principale et cheffe mondiale, Marchés des capitaux. M ^{me} Lanthier possède plus de 25 ans d'expérience dans l'élaboration de stratégies de placement et la gestion de portefeuilles d'actions, d'obligations, d'instruments dérivés et de titres alternatifs. Elle est titulaire du titre professionnel d'analyste financière agréée et détient une maîtrise ès sciences en finance et un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval.		
	Membre du conseil/de comités de Trisura		Membre du conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années
	Conseil	Trisura Group Ltd.	2023 à ce jour
	s.o.		
	Actions ordinaires et unités d'actions différées (UAD) détenues en propriété véritable ou sur lesquelles un contrôle ou une emprise est exercé		
	31 mars 2023	Actions ordinaires	UAD
	Nombre	-	453
	Valeur ⁽¹⁾	- \$	14 990 \$
	L'administratrice respecte-t-elle les lignes directrices en matière d'actionnariat? ⁽²⁾		s.o.
	Ratio de la valeur des actions ordinaires et des UAD par rapport aux honoraires annuels de l'administratrice		s.o.

Janice Madon Âge : 56 ans Administratrice depuis : 2022 (Indépendante) ⁽³⁾ Lieu de résidence : Oakville (Ontario) Canada Fonctions principales : Conseillère à son compte Résultats du vote de l'année précédente : 99,68 %	M ^{me} Madon est conseillère principale chez Brookfield Asset Management depuis 2020. Auparavant, soit de 2007 à 2019, elle a occupé plusieurs postes de direction à la Financière Manuvie, notamment ceux de comptable en chef et d'auditrice en chef, et, plus récemment, elle a dirigé l'équipe financière de Manuvie Canada à titre de vice-présidente directrice et cheffe des finances. Avant d'occuper ces fonctions, elle a occupé des postes de direction à la Banque Royale du Canada et chez Ernst & Young. À l'heure actuelle, M ^{me} Madon siège aux conseils d'administration de la Financière Foresters, fournisseur international de produits d'assurance vie et d'épargne individuelle, du forum Real Estate Income and Impact Fund, fonds privé à capital variable qui investit dans le secteur de l'immobilier résidentiel canadien, et du Appleby College, école indépendante sans but lucratif. M ^{me} Madon a été reconnue fellow du Chartered Professional Accountants de l'Ontario et elle détient une maîtrise en administration des affaires de la Rotman School of Management de l'Université de Toronto et un baccalauréat en commerce et en administration hôtelière et alimentaire de l'Université de Guelph.		
	Membre du conseil/de comités de Trisura		Membre du conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années
	Conseil	Trisura Group Ltd.	2022 à ce jour
	Présence aux réunions en 2022 : 5 sur 5		
	Actions ordinaires et unités d'actions différées (UAD) détenues en propriété véritable ou sur lesquelles un contrôle ou une emprise est exercé		
	31 mars 2023	Actions ordinaires	UAD
	Nombre	-	1 867
	Valeur ⁽¹⁾	- \$	61 779 \$
	L'administratrice respecte-t-elle les lignes directrices en matière d'actionnariat? ⁽²⁾		s.o.
	Ratio de la valeur des actions ordinaires et des UAD par rapport aux honoraires annuels de l'administratrice		s.o.
Greg Morrison Âge : 65 ans Administrateur depuis : 2017 (Indépendant) ⁽³⁾ Lieu de résidence : Smith's Parish, Bermudes Fonctions principales : Retraité (ancien président et chef de la direction de Trisura) Résultats du vote de l'année précédente : 99,67 %	M. Morrison a pris sa retraite. Il avait précédemment agi comme président et chef de la direction de Trisura de 2017 à 2018. Auparavant, M. Morrison exerçait les fonctions de président du conseil de Trisura International Holdings Ltd. (« Trisura International Holdco ») depuis 2012. Auparavant, il a agi à titre de chef de la direction et d'administrateur de Trisura International Holdco de 2006 à 2012. Il compte plus de 35 ans d'expérience dans les secteurs de l'assurance et de la réassurance. Il a été chef de la direction de Platinum Underwriters Holdings Ltd., fournisseur de produits de réassurance dommages et maritime inscrit à la cote du New York Stock Exchange, et de London Reinsurance Group Inc., souscripteur de réassurance et de rétrocession sur les marchés de l'assurance IARD. À l'heure actuelle, M. Morrison est membre d'un certain nombre de conseils de sociétés d'assurance IARD et d'assurance vie et de leurs filiales, y compris Aetna Life & Casualty (Bermuda) Limited, Stonybrook Capital LLC, Aspen Bermuda Limited, Multi-Strat Holdings, Brookfield Reinsurance Partners et diverses filiales internationales de Brookfield Asset Management. M. Morrison est actuaire titulaire de la Society of Actuaries (retraité) et membre actif d'un certain nombre de comités d'audit et de gestion du risque.		
	Membre du conseil/de comités de Trisura		Membre du conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années
	Conseil	Trisura Group Ltd.	2017 à ce jour
	Présence aux réunions en 2022 : 5 sur 5		
	Actions ordinaires et unités d'actions différées (UAD) détenues en propriété véritable ou sur lesquelles un contrôle ou une emprise est exercé		
	31 mars 2023	Actions ordinaires	UAD
	Nombre	161 600	11 685
	Valeur ⁽¹⁾	5 347 344 \$	386 657 \$
	L'administrateur respecte-t-il les lignes directrices en matière d'actionnariat? ⁽²⁾		Oui
	Ratio de la valeur des actions ordinaires et des UAD par rapport aux honoraires annuels de l'administrateur		95,6x

George E. Myhal Âge : 66 ans Administrateur depuis : 2018 Président du conseil (Indépendant) ⁽³⁾ Lieu de résidence : Toronto (Ontario) Canada Fonctions principales : Président et chef de la direction de Windermere Investment Corp. Résultats du vote de l'année précédente : 72,23 %	M. Myhal est président et chef de la direction de Windermere Investment Corp., société d'investissement fermée qui évolue dans le domaine des marchés financiers, de l'immobilier et du capital d'investissement privé. Auparavant, il a travaillé pendant 37 ans dans divers postes auprès de Brookfield Asset Management et d'entreprises connexes. M. Myhal a été président et chef de la direction de Partners Value Investments de 2015 à 2018. Il a agi à titre d'associé directeur principal de Brookfield de 2001 à 2014 ainsi que de président et chef de la direction de Trilon Financial Corporation de 1992 à 2001. M. Myhal a siégé aux conseils de nombreuses sociétés ouvertes et possède une vaste expérience dans le secteur des services financiers, dont l'assurance, les services bancaires, la gestion d'actifs et les marchés financiers. Il a obtenu le titre de comptable agréé en 1981, est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées et d'un doctorat honorifique en droit de l'Université de Toronto.		
	Membre du conseil/de comités de Trisura		Membre du conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années
	Conseil	Trisura Group Ltd.	2018 à ce jour
	• Présence aux réunions en 2022 : 5 sur 5	Eurobank Ergasias SA	2016 à 2020
	Comité de gouvernance et de rémunération	Global Champions Split Corp.	2016 à 2018
	• Présence aux réunions en 2022 : 4 sur 4	Global Resource Champions Split Corp.	2016 à 2018
		Partners Value Split Corp.	2016 à 2018
		Partners Value Investments Inc./LP	2015 à 2018
	Actions ordinaires et unités d'actions différées (UAD) détenues en propriété véritable ou sur lesquelles un contrôle ou une emprise est exercé		
	31 mars 2023	Actions ordinaires	UAD
Robert Taylor Âge : 76 ans Administrateur depuis : 2018 (Indépendant) ⁽³⁾ Lieu de résidence : Oakville (Ontario) Canada Fonctions principales : Retraité (ancien président du conseil et administrateur de Trisura Canada) Résultats du vote de l'année précédente : 93,22 %	Total des actions ordinaires et des UAD		
	Nombre	117 196	21 530
	Valeur ⁽¹⁾	3 878 016 \$	712 428 \$
	L'administrateur respecte-t-il les lignes directrices en matière d'actionnariat? ⁽²⁾		Oui
	Ratio de la valeur des actions ordinaires et des UAD par rapport aux honoraires annuels de l'administrateur		61,2x
	M. Taylor a exercé les fonctions de président du conseil et d'administrateur de Trisura Garantie de 2013 à 2017. En tant que cofondateur de Trisura Garantie, M. Taylor a occupé le poste de chef de la direction de la société de sa fondation, en 2006, jusqu'en 2012. De 2002 à 2005, il a agi comme conseiller en gestion auprès de la Compagnie d'Assurance London Garantie, un assureur spécialisé en assurance-responsabilité, pour aider à la conversion des activités par suite de sa vente à The St. Paul Companies. Auparavant, M. Taylor occupait le poste de président et chef de la direction de la Compagnie d'Assurance London Garantie. Il a assuré diverses fonctions d'intendance pour le diocèse anglican de Niagara, notamment en tant que membre de son conseil consultatif des finances et du comité chargé du budget, de même que président du conseil de son comité d'assurance. M. Taylor a obtenu une maîtrise en administration des affaires de l'Université McMaster en 1976 et un baccalauréat en sciences appliquées en génie chimique de l'Université de Waterloo en 1970.		
	Membre du conseil/de comités de Trisura		Membre du conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années
	Conseil	Trisura Group Ltd.	2018 à ce jour
	• Présence aux réunions en 2022 : 5 sur 5		
	Comité d'audit		
	• Présence aux réunions en 2022 : 4 sur 4		
	Comité de gestion du risque		
	• Présence aux réunions en 2022 : 4 sur 4		
	Comité de gouvernance et de rémunération		
	• Présence aux réunions en 2022 : 4 sur 4		
	Actions ordinaires et unités d'actions différées (UAD) détenues en propriété véritable ou sur lesquelles un contrôle ou une emprise est exercé		
	31 mars 2023	Actions ordinaires	UAD
	Nombre	273 316	24 245
	Valeur ⁽¹⁾	9 044 026 \$	802 267 \$
	L'administrateur respecte-t-il les lignes directrices en matière d'actionnariat? ⁽²⁾		Oui
	Ratio de la valeur des actions ordinaires et des UAD par rapport aux honoraires annuels de l'administrateur		123,1x

-
- (1) La valeur marchande est établie en fonction du cours de clôture d'une action ordinaire à la cote de la TSX le 31 mars 2023, soit 33,09 \$.
 - (2) Les administrateurs qui ne sont pas également des employés de la Société ou de ses filiales sont tenus de détenir des actions ordinaires ou des unités d'actions différées (« **UAD** »), dont la valeur totale correspond à au moins trois fois les honoraires annuels de l'administrateur (au sens qui est donné à ce terme ci-après). Les administrateurs disposent d'un délai de cinq ans à compter de la date à laquelle ils se joignent au conseil pour respecter l'exigence minimale en matière d'actionnariat. Se reporter à la rubrique « Rémunération des administrateurs — Lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs ».
 - (3) Le terme « indépendant » se rapporte à la détermination par le conseil de l'indépendance d'un candidat à un poste d'administrateur aux termes du paragraphe 1.2 du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*.
 - (4) Anik Lanthier a été nommée au conseil le 8 mars 2023.

3. Nomination d'un auditeur externe

Sur la recommandation du comité d'audit du conseil (le « **comité d'audit** »), le conseil propose de renouveler le mandat de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« **Deloitte** ») comme auditeur externe de la Société pour qu'il demeure en poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et d'autoriser le conseil à fixer sa rémunération. Deloitte agit à titre d'auditeur externe de Trisura de façon continue depuis la constitution de la Société en janvier 2017.

L'information sur la rémunération versée à Deloitte pour les services fournis à la Société en 2022 figure dans la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 datée du 29 mars 2023, à la rubrique « Renseignements sur le comité d'audit — Auditeur externe et honoraires et services liés à l'audit », pouvant être consultée sur www.sedar.com.

La nomination de Deloitte comme auditeur externe de la Société doit être approuvée par la majorité des voix exprimées par les actionnaires qui votent par l'entremise de la plateforme de webémission en direct ou par procuration à l'assemblée.

Recommandation du conseil; vote des procurations

Sur l'avis du comité d'audit, le conseil recommande aux actionnaires de voter EN FAVEUR de la nomination de Deloitte comme auditeur externe de la Société et de l'autorisation donnée au conseil de fixer la rémunération versée à l'auditeur externe.

En l'absence d'instructions de vote, les procurations reçues par la direction seront exercées EN FAVEUR de la nomination de Deloitte comme auditeur externe de la Société et de l'autorisation donnée au conseil de fixer la rémunération versée à l'auditeur externe.

GOUVERNANCE

Énoncé sur la gouvernance

Les politiques et pratiques en matière de gouvernance de la Société sont examinées régulièrement par le conseil et mises à jour s'il est jugé nécessaire ou souhaitable de le faire. Les pratiques de gouvernance de Trisura concordent avec les lignes directrices en matière de gouvernance adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la TSX. Le texte qui suit est une description des pratiques en matière de gouvernance de Trisura.

La Société s'est dotée d'un programme de conformité complet qui comprend un Code de conduite et d'éthique (le « **Code de conduite** ») qui s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés de la Société ainsi que des politiques de la Société connexes, en plus de mettre en œuvre une politique de dénonciation supervisée par le chef de la direction, le chef des finances, le premier vice-président, Ressources humaines et le chef de la conformité, et une

politique sur la protection des renseignements personnels supervisée par les chefs de la conformité des territoires respectifs. La haute direction fait rapport au conseil et à ses comités au sujet de la surveillance du code de conduite et de la politique de dénonciation.

Nos structures et procédures en matière de gouvernance et de conformité comprennent :

- notre code de conduite, qui est intégré à nos programmes de formation interne;
- le soutien de l'équipe de conformité, qui contrôle la mise en œuvre des règles, tendances et pratiques exemplaires en matière de législation, de gouvernance, de réglementation et de conformité;
- des politiques et mécanismes de divulgation rigoureux, y compris des procédures de dénonciation et de signalement d'incidents qui protègent l'anonymat et la confidentialité;
- des politiques sur la gouvernance des données et la cybersécurité;
- des politiques sur les conflits d'intérêts, la divulgation d'information importante et les opérations d'initié;
- des mécanismes de protection des droits de la personne.

Code de conduite et d'éthique

Chaque année, les administrateurs, dirigeants et employés de la Société passent en revue le Code de conduite et confirment qu'ils le respectent. Sous réserve des modifications nécessaires et compte tenu des nouvelles tendances en matière de pratiques exemplaires et des exigences légales, le Code de conduite est approuvé par le conseil annuellement. Notre Code de conduite peut être consulté sur SEDAR, au www.sedar.com, et sur notre Site Web, au www.trisura.com.

Les principes de notre Code de conduite favorisent l'adoption d'une conduite personnelle et de normes éthiques des plus rigoureuses et portent sur le respect de la confidentialité, l'évitement des conflits d'intérêts, la priorité au respect en milieu de travail, les actes socialement responsables, l'usage approprié des ressources et des occasions de la Société, l'adoption de saines pratiques commerciales et le respect de la loi.

Politique de dénonciation

Notre politique de dénonciation vise à protéger l'intégrité des rapports financiers et des relations d'affaires de la Société et à favoriser le respect du Code de conduite. Le signalement des incidents peut se faire de façon confidentielle par un certain nombre de canaux, dont un tiers indépendant permettant le signalement anonyme.

Le premier vice-président, Ressources humaines et chef des finances examine les rapports sur les enquêtes déclenchées par une dénonciation au besoin, au moins une fois par année et communique ses conclusions au conseil s'il y a lieu. Aucune enquête à la suite d'une dénonciation n'a eu lieu dans l'histoire de la Société.

Conseil d'administration

À l'heure actuelle, le conseil est composé de huit administrateurs. Les administrateurs sont élus par les actionnaires à chaque assemblée annuelle des actionnaires, et tous les administrateurs demeurent en fonction pour un mandat qui prend fin à la clôture de la prochaine assemblée annuelle ou au moment de l'élection ou de la nomination de leurs remplaçants respectifs. Les candidats pour élection par les actionnaires sont choisis par le comité de gouvernance et de rémunération du conseil (le « **comité de gouvernance** »).

Le conseil a adopté une politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité. Se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour — Élection des administrateurs — Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité ».

Dispositions relatives au préavis

Les règlements administratifs de la Société incluent certaines dispositions relatives au préavis (les « **dispositions relatives au préavis** »); ils peuvent être consultés à l'adresse www.sedar.com. Les dispositions relatives au préavis exigent qu'un préavis soit remis à la Société dans les cas où la candidature d'une personne est proposée aux fins d'élection au conseil par les porteurs des actions ordinaires (ou de toute autre action conférant alors un droit de vote), à l'exception d'une « proposition » faite conformément aux dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) (la « **LSAO** ») ou d'une demande de la part des actionnaires présentée conformément aux dispositions de la LSAO.

Les dispositions relatives au préavis fixent les délais dans lesquels les actionnaires doivent remettre un avis des mises en candidature à un poste d'administrateur à la Société avant toute assemblée des actionnaires. Dans le cas d'une assemblée annuelle des actionnaires, l'avis doit être remis non moins de 30 jours avant la date de l'assemblée annuelle. Si l'assemblée annuelle doit avoir lieu à une date qui tombe moins de 50 jours après la date à laquelle la première annonce publique de la date de l'assemblée annuelle a été faite, l'avis peut être remis au plus tard à la fermeture des bureaux le 10^e jour suivant la date de l'avis. Dans le cas d'une assemblée extraordinaire des actionnaires (qui n'est pas également une assemblée annuelle), l'avis doit être remis à la Société au plus tard à la fermeture des bureaux le 15^e jour suivant la date à laquelle la première annonce publique de la date de l'assemblée extraordinaire est faite.

Les dispositions relatives au préavis exigent également que les actionnaires qui présentent des candidats à un poste d'administrateur fournissent avec leur préavis certains renseignements importants au sujet d'eux-mêmes et de leurs candidats.

Le président de l'assemblée décide si une mise en candidature a été faite conformément à la procédure susmentionnée dans les dispositions relatives au préavis.

Le conseil peut, à son seul gré, renoncer à toute exigence prévue dans les dispositions relatives au préavis.

Mandat du conseil

Le conseil est chargé de superviser la gestion des activités et des affaires internes de Trisura directement et par l'intermédiaire de trois comités permanents : le comité d'audit, le comité de gouvernance et le comité de gestion du risque (au sens qui est donné à ce terme ci-après) (collectivement, les « **comités** »). Les responsabilités respectives du conseil et de chaque comité sont énoncées dans des chartes écrites, qui sont passées en revue et approuvées tous les ans par le conseil. La charte du conseil d'administration se trouve à l'annexe A de la présente circulaire. Les chartes des comités peuvent être consultées sur notre site Web à l'adresse www.trisura.com/group.

Le conseil est responsable de ce qui suit :

- superviser le processus de planification stratégique à long terme de la Société et examiner et approuver son plan d'affaires;
- examiner les principales initiatives stratégiques afin d'établir si les mesures proposées par la direction correspondent aux objectifs d'entreprise à long terme de la Société et à ceux des actionnaires;
- nommer le chef de la direction de la Société, superviser la sélection des autres membres de la haute direction et examiner la planification de la relève;
- évaluer le rendement des membres de la direction selon les plans d'affaires approuvés;
- examiner et approuver les rapports préparés à l'intention des actionnaires, notamment les états financiers annuels et intermédiaires;
- superviser le programme environnemental, social et de gouvernance de la Société et les pratiques connexes;
- examiner et surveiller les contrôles et les procédures liés à la cybersécurité;
- superviser l'approche de la direction concernant la gestion de l'incidence des principaux risques auxquels la Société est confrontée;

- favoriser une bonne gouvernance d'entreprise;
- protéger la participation des actionnaires grâce à l'utilisation optimale des ressources en capital de la Société.

Administrateurs indépendants

Sept des huit administrateurs du conseil, dans sa forme actuelle, sont considérés comme « indépendants » aux termes des lois sur les valeurs mobilières applicables. M. Clare n'est pas considéré comme « indépendant », au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, en raison de son poste de président et chef de la direction de Trisura. Le conseil sonde ses administrateurs une fois par année afin d'obtenir les renseignements nécessaires pour évaluer leur indépendance. Le conseil détermine lesquels des administrateurs au sein du conseil sont considérés comme indépendants en fonction des recommandations formulées par son comité de gouvernance, qui évalue l'indépendance des administrateurs selon les lignes directrices prescrites dans les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les administrateurs indépendants tiennent des réunions à huis clos à chaque réunion du conseil et de ses comités, réunions auxquelles la direction et les administrateurs non indépendants n'assistent pas, et ils ont l'occasion, à leur gré, de tenir des assemblées ponctuelles auxquelles la direction et les administrateurs non indépendants n'assistent pas. En 2022, il y a eu cinq rencontres privées des administrateurs indépendants. Chaque comité est composé en totalité d'administrateurs indépendants.

Renouvellement du conseil

Le comité de gouvernance examine régulièrement la composition du conseil en fonction des critères et des exigences en matière de compétences approuvés par les administrateurs et recommande des modifications appropriées concernant le renouvellement des membres du conseil. Le comité de gouvernance n'est pas favorable à l'imposition d'un âge obligatoire pour la retraite, d'une limite à la durée du mandat des administrateurs ou d'autres mécanismes obligatoires de renouvellement du conseil, puisqu'il est d'avis que ces politiques sont trop contraignantes; par conséquent, la Société ne prévoit aucune limite à la durée des mandats ni d'autres mécanismes pour obliger le renouvellement du conseil. Le comité de gouvernance estime que l'ajout de temps à autre de nouvelles voix et perspectives au conseil pourrait aider Trisura à s'adapter à un environnement commercial en transformation. Ainsi, en février 2022 et en mars 2023, la Société a nommé M^{me} Madon et M^{me} Lanthier, respectivement, au conseil.

Descriptions de poste

Le conseil a adopté une description de poste écrite pour le président du conseil (le « **président** »), qui décrit les responsabilités clés du président, y compris, selon le cas, les tâches relatives à l'établissement de l'ordre du jour des réunions du conseil, à la présidence du conseil et des assemblées des actionnaires et aux communications avec les actionnaires et les autorités de réglementation. Le conseil a aussi adopté une description de poste écrite pour chacun des présidents de comité qui décrit les responsabilités clés du président du comité, y compris les tâches relatives à l'établissement de l'ordre du jour des réunions du conseil, à la présidence des réunions de comité et aux travaux avec le comité respectif et les membres de la direction pour s'assurer, dans la mesure du possible, du bon fonctionnement du comité.

Le conseil a également adopté des descriptions de poste écrites pour le chef des finances qui décrivent les responsabilités clés du chef des finances. Les fonctions principales du chef des finances sont de donner une direction aux activités et aux affaires internes de la Société, de mener la mise en œuvre des résolutions et des politiques du conseil, de superviser la gestion quotidienne et de communiquer avec les actionnaires et les autorités de réglementation.

Orientation et formation continue des administrateurs

Le comité de gouvernance a mis en place un programme d'orientation pour les nouveaux administrateurs dans le cadre duquel un nouvel administrateur reçoit des documents d'accueil et rencontre individuellement le président du conseil et les membres de la haute direction de Trisura. Un nouvel administrateur bénéficie d'une orientation et d'une formation complète concernant la nature et l'exploitation de la Société et de ses activités, la culture et les valeurs de la Société, l'approche concernant les questions environnementales, sociales et de gouvernance, la gestion du risque,

le rôle du conseil et de ses comités et l'apport attendu de chaque administrateur. Tous les administrateurs reçoivent aussi périodiquement des versions mises à jour des documents d'orientation. Le comité de gouvernance est chargé de coordonner les programmes de perfectionnement pour les administrateurs qui restent en place pour leur permettre de conserver ou de perfectionner leurs compétences et leurs aptitudes à titre d'administrateur et de maintenir à jour leur connaissance et leur compréhension de la Société et de ses activités.

En outre, la Société offre des activités de formation continue aux administrateurs. Lors de chaque réunion régulière du conseil, une période est réservée pour des présentations sur les divers domaines d'activités de Trisura données par des responsables de l'activité en question ou des personnes qui possèdent une bonne connaissance de celle-ci. S'il y a lieu, des présentations sont aussi prévues sur les nouveautés ou les tendances concernant la gouvernance ou les obligations fiduciaires des administrateurs.

En 2022, la Société a tenu quatre séances de formation. Tous les administrateurs ont assisté aux quatre séances, qui portaient notamment sur les distributions, la norme IFRS 17, les activités de façade canadiennes ainsi que les sinistres et la couverture en matière de cybersécurité.

Le conseil effectue également des visites périodiques sur place des activités commerciales de la Société dans les marchés clés à l'extérieur de Toronto, où des réunions régulières du conseil sont normalement tenues. Ces visites visent à donner aux administrateurs l'occasion d'en apprendre davantage sur les unités d'exploitation de la Société et de rencontrer en personne la direction locale. Compte tenu des restrictions imposées pendant la pandémie de COVID-19, la dernière visite a eu lieu en novembre 2019. La Société a l'intention de relancer cette pratique dès qu'il sera sécuritaire de le faire.

La direction sollicite régulièrement les administrateurs pour obtenir des suggestions concernant les sujets et les enjeux sur lesquels ils aimeraient recevoir une présentation ou des renseignements supplémentaires.

Conflits d'intérêts

Lorsqu'un administrateur a un intérêt important dans une question que notre conseil ou un comité auquel il siège doit examiner, il peut être tenu de se retirer de la réunion pendant que se déroulent les discussions et le vote sur la question. Les administrateurs sont également tenus de se conformer aux dispositions pertinentes de la LSAO concernant les conflits d'intérêts.

Engagement des administrateurs et administrateurs siégeant ensemble à d'autres conseils

Le comité de gouvernance surveille les tâches auxquelles chaque administrateur consacre du temps et de l'attention en dehors de ses fonctions d'administrateur du conseil. Cette surveillance consiste notamment à revoir le nombre de conseils de sociétés ouvertes auxquels un administrateur siège afin de s'assurer qu'aucun administrateur ne doive consacrer trop de temps à d'autres sociétés ouvertes, ce qui pourrait réduire sa capacité à s'acquitter avec efficacité de ses responsabilités de surveillance à titre de membre du conseil. Le comité de gouvernance surveille également les membres du conseil et des comités qui siègent ensemble à d'autres conseils parmi tous les administrateurs. Cette situation se produit lorsque deux administrateurs d'une société siègent ensemble au conseil d'une autre société. Cette situation se produit également lorsque deux administrateurs siègent ensemble à un autre conseil et qu'ils sont aussi membres du même comité, dans chacun des cas, à l'exception des filiales de la Société. À l'heure actuelle, aucun des candidats à un poste d'administrateur ne siège avec un autre administrateur à d'autres conseils.

Évaluation du conseil, des comités et de chacun des administrateurs

Le comité de gouvernance est chargé, avec le président du conseil, d'élaborer et de mettre en œuvre des procédures afin d'évaluer l'efficacité du conseil, de ses comités et de l'apport de chacun des membres du conseil. Le comité de gouvernance prend également des mesures raisonnables pour évaluer annuellement le rendement et l'efficacité des administrateurs qui siègent au conseil, à ses comités, de chacun des membres, du président du conseil et des présidents de comité. L'évaluation traite notamment de l'indépendance de chaque administrateur, des compétences générales de chacun des administrateurs et du conseil en général, ainsi que des compétences financières de chaque administrateur. Le conseil reçoit et examine les recommandations du comité de gouvernance en ce qui concerne les résultats de

l'évaluation du rendement et de l'efficacité du conseil, de ses comités et de chacun des membres. L'évaluation annuelle de chaque administrateur comprend également un examen par les pairs fait par les membres du conseil.

Grille de compétences

La grille de compétences du conseil présentée ci-après indique les compétences et l'expérience que le conseil priorise, reflète les forces actuelles du conseil dans son ensemble et sert à repérer les lacunes dans l'expérience ou les compétences des membres du conseil. Les critères de sélection d'un administrateur comprennent les suivants pour chaque candidat : sa disponibilité, sa personnalité, son jugement éclairé, son éthique professionnelle et sa bonne réputation. De plus, la direction et le conseil veillent à ce que les membres du conseil aient une expertise et des compétences diversifiées, dont celles énumérées ci-dessous, qui reflètent les besoins de la Société. Les compétences de chaque administrateur sont inscrites dans la grille de compétences ci-après (selon les résultats de l'auto-identification). La grille de compétences aide également au processus de planification de la relève des membres du conseil.

Compétences	David Clare	Paul Gallagher	Barton Hedges	Anik Lanthier	Janice Madon	Greg Morrison	George E. Myhal	Robert Taylor	Nombre total d'administrateurs possédant ces compétences
Comptabilité/Audit	X	X	X	X	X	X	X	X	8
Services financiers	X	X	X	X	X	X	X	X	8
Gouvernance		X	X	X	X	X	X	X	7
Gestion de placement	X	X	X	X	X	X	X		7
Affaires juridiques et réglementaires					X	X			2
Opérations avec les particuliers et les entreprises	X		X			X		X	4
Gestion des risques		X	X	X	X	X	X	X	7
Responsabilité sociale et environnementale		X		X	X		X		4
Gestion stratégique / Haute direction	X	X	X	X	X	X	X	X	8
Gestion du talent / Rémunération des cadres			X	X		X	X	X	5
Technologie		X			X				2

Gestion du capital humain

Il incombe au conseil de voir à la supervision stratégique de la gestion du capital humain de la Société, notamment la supervision de l'efficacité de l'organisation, de la culture du lieu de travail, de la planification de la relève, de la rémunération, de la diversité et de l'inclusion. Dans le contexte actuel, cela comprend également la supervision de la

réponse de la Société face à la pandémie de COVID-19, y compris les mesures prises pour assurer la sécurité et le bien-être de ses employés. Le conseil est aidé par le comité de gouvernance et l'équipe des ressources humaines dans sa supervision de la gestion du capital humain de la Société.

La gestion du capital humain et le développement de talent sont essentiels à notre succès et constituent des facteurs clés qui nous permettent d'apporter de la valeur à nos parties intéressées. Nous nous engageons à offrir un lieu de travail où les employés sont entourés d'une équipe forte, diversifiée et inclusive qui les inspirera et leur donnera la possibilité de faire de leur mieux.

La priorité de la Société est de créer un lieu de travail où les employés se sentent valorisés, respectés et entendus et auquel ils peuvent contribuer chaque jour. Nous pensons qu'une main-d'œuvre diversifiée et inclusive favorise un échange optimal de perspectives, enrichit les discussions à tous les échelons de la Société et permet d'accueillir des approches et des idées différentes.

Nous cherchons à avoir un effectif très engagé, à être considérés comme un meilleur employeur, à être reconnus comme une destination pour les personnes de talent et les experts et à former nos employés pour qu'ils obtiennent du succès dans un milieu stimulant et en évolution.

Planification de la relève

La Société planifie la relève à différents niveaux de l'organisation, notamment en ce qui concerne les administrateurs, afin de s'assurer que nous développons des talents pour les postes dans l'avenir et que nous sommes prêts à faire face à des départs et des retraites imprévus. La Société vise à utiliser la planification de la relève comme un levier pour réaliser des progrès au titre de la diversité au sein du conseil et de l'équipe de direction.

Le conseil doit s'assurer que la Société repose sur une structure organisationnelle adéquate, en comptant notamment sur un chef de la direction et d'autres dirigeants qui ont des compétences complémentaires et l'expertise nécessaire pour assurer une saine gestion de l'entreprise et des affaires de la Société et son rendement à long terme.

Le conseil est soutenu dans cette fonction par le comité de gouvernance, qui fait des recommandations sur la nomination, l'évaluation, la rémunération et la fin d'emploi (le cas échéant) du chef de la direction et des autres hauts dirigeants, veille à l'évaluation des hauts dirigeants et présente un plan annuel de relève des hauts dirigeants. Le comité de gouvernance conseille la direction en ce qui concerne son plan de relève, y compris la nomination, le développement et le suivi des hauts dirigeants.

Pour limiter les risques que les activités de la Société souffrent d'un manque de talents, les plans liés à la planification de la relève sont examinés au moins une fois par année et mis en œuvre sur une base continue pour faciliter le renouvellement des talents et assurer des transitions harmonieuses du leadership de la Société. Le vice-président principal des ressources humaines examine chaque année les plans de relève et prépare un rapport qui couvre un certain nombre de postes essentiels, dont ceux des hauts dirigeants et du chef de la direction. Pour chaque poste essentiel, un bassin de candidats est créé et ceux-ci sont classés selon le moment où ils seront prêts à prendre la relève : « prêt maintenant », « prêt dans 1 à 3 ans » et « prêt dans 3 à 5 ans ». Dans les cas où un manque de talents ou un risque est noté, un plan de perfectionnement est établi pour déterminer les successeurs potentiels et les aider à se perfectionner. Les plans de perfectionnement personnalisés peuvent comprendre des mouvements latéraux pour diversifier les expériences, de la formation sur le leadership, des occasions de mentorat et d'autres programmes spéciaux.

Le rapport annuel sur le plan de relève est présenté au comité de gouvernance aux fins d'examen, d'analyse, de discussion et de présentation au conseil. Les membres du comité et les administrateurs participent activement aux discussions en cours à longueur d'année avec la direction relativement à la planification de la relève. Les membres du comité de gouvernance et l'ensemble du conseil s'assurent de rencontrer les candidats ciblés dans les plans de relève pour les postes de dirigeant, d'avoir des interactions directes avec eux et d'apprendre à les connaître, et de pouvoir concrètement apprécier leurs aptitudes et leur savoir-faire, y compris lors de présentations par ceux-ci pendant des réunions régulières, lors de présentations pendant les séances de formation annuelles, ainsi que pendant des rencontres et des discussions avec eux. Les membres du comité de gouvernance, ainsi que les membres du conseil, croient

fermement qu'ils ont acquis une connaissance approfondie et complète de la planification de la relève et des candidats désignés pour la relève au sein de l'organisation.

Diversité et inclusion

Trisura a adopté une politique officielle en matière de diversité au conseil qui concerne la diversité, y compris la diversité de genre. Les objectifs de la politique sont les suivants :

- Les nominations au conseil seront fondées sur le mérite et tiendront dûment compte des avantages que présente la diversité pour le conseil, de sorte que chaque candidat possède les compétences, les connaissances et l'expérience voulues pour exercer efficacement ses fonctions comme administrateur;
- Dans le processus d'identification et de sélection des administrateurs, la diversité au sein du conseil, y compris la présence des femmes au conseil, influencera la planification de la relève et sera un critère de sélection et de mise en candidature de nouveaux candidats pour élection au conseil.

Il incombe au comité de gouvernance de mettre en place la politique en matière de diversité au conseil, de faire le suivi des progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs et de recommander au conseil les changements nécessaires devant être apportés à la politique.

Le conseil a adopté une cible de diversité de genre pour le conseil, à savoir qu'au moins 30 % des administrateurs du conseil s'identifient en tant que femmes, tout en continuant de s'assurer de la représentation optimale des compétences et de l'expertise. À l'heure actuelle, 25 % des administrateurs du conseil s'identifient en tant que femmes. Le conseil s'engage à atteindre la cible de diversité de genre, à savoir qu'au moins 30 % des administrateurs s'identifient en tant que femmes avant l'assemblée annuelle des actionnaires 2024 de la Société.

De manière plus générale, Trisura a élaboré une politique en matière de diversité qui établit l'engagement de la Société à favoriser, à cultiver et à maintenir une culture de diversité et d'inclusion. Nous encourageons et acceptons avec enthousiasme les différences sur les plans de l'âge, de la couleur, de l'origine ethnique, de l'état familial ou matrimonial, de l'identité ou de l'expression de genre, de la langue, de l'origine nationale, de la capacité physique et mentale, de l'appartenance politique, de la race, de la religion, de l'orientation sexuelle et des autres caractéristiques qui rendent les membres de notre personnel uniques. À cet effet, la Société a également retenu les services d'un fournisseur de service pour l'aider dans la constitution d'un cadre d'équité, que Trisura entend mettre en œuvre.

Dix-huit dirigeants de la Société s'identifient en tant que femmes (32 % des dirigeants de la Société).

Questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »)

Nous estimons que le fait d'agir de manière responsable envers toutes les parties intéressées est essentiel au fonctionnement d'une entreprise productive, rentable et durable. Ce principe sous-tend notre philosophie d'exercer une entreprise dans une perspective à long terme de façon durable et éthique. Le conseil a la supervision ultime de la stratégie en matière d'ESG, ce qui comprend la supervision des risques et des occasions liés au climat. Le conseil reçoit des comptes rendus réguliers sur les initiatives de la Société en matière d'ESG pendant l'année, et il a adopté une politique en matière d'ESG.

Bien que l'exposition aux biens de la Société soit principalement liée aux programmes de solutions de façade, les risques physiques et les risques liés aux conditions météorologiques ont une incidence sur l'entreprise exposée aux biens que la Société exerce. La direction évalue et gère les risques liés au climat afin d'adapter notre entreprise aux effets des changements climatiques au moyen de la modélisation de catastrophes et d'ajustements aux pratiques d'établissement des prix relativement aux conditions météorologiques extrêmes, tout en continuant de redéfinir la façon dont nous choisissons l'entreprise exposée aux biens et en structurant une couverture de réassurance appropriée.

La Société a approuvé une politique en matière d'investissement responsable, qui requiert l'inclusion de facteurs ESG dans nos décisions d'investissement, et ce, depuis le contrôle diligent d'un investissement possible jusqu'au processus de sortie final. La direction suit le processus de mise en œuvre de cette politique dans l'ensemble de notre portefeuille

d'investissements. Dans le cadre de la politique en matière d'investissement responsable, pendant l'étape du contrôle diligent initial, nous avons recours à la recherche interne et externe pour identifier les risques importants en matière d'ESG et les occasions qui se rapportent à l'investissement possible. Nous effectuons un contrôle diligent plus approfondi au besoin.

Consultation avec les parties intéressées

Le conseil et la direction apprécient l'interaction avec l'ensemble des parties intéressées puisqu'il est important d'avoir de façon régulière une communication constructive fondée sur la collaboration avec les actionnaires, les clients, les gouvernements, les employés et les collectivités et d'encourager le dialogue ouvert et l'échange d'idées et de points de vue.

La communication avec les parties intéressées prend différentes formes : notre assemblée annuelle des actionnaires, notre rapport annuel, notre circulaire d'information de la direction, notre notice annuelle, nos rapports trimestriels et notre information trimestrielle, nos conférences téléphoniques trimestrielles, nos communiqués, notre site Web, nos présentations à des conférences d'investisseurs ou de l'industrie et d'autres réunions à l'interne et à l'externe.

Bien que l'interaction avec la direction soit la plus fréquente, le président de notre conseil peut s'adresser aux parties intéressées chaque année à notre assemblée annuelle des actionnaires.

Nous continuons d'encourager nos parties intéressées à communiquer avec nos administrateurs et la direction pour discuter de sujets d'importance. Les parties intéressées qui souhaitent communiquer avec les administrateurs et la direction peuvent le faire par l'intermédiaire du secrétaire (bryan.sinclair@trisura.com). D'autres renseignements sur nos événements organisés à l'intention des parties intéressées sont disponibles sur notre site Web au www.trisura.com.

Comités du conseil

Chaque comité permanent du conseil – le comité d'audit, le comité de gouvernance et le comité de gestion du risque – est composé en totalité d'administrateurs indépendants. Les responsabilités respectives de chaque comité sont énoncées dans des chartes écrites, qui sont examinées et approuvées annuellement par le conseil et qui peuvent être consultées sur notre site Web à l'adresse www.trisura.com.

Comité d'audit

Le comité d'audit est composé de trois administrateurs, qui sont tous des administrateurs indépendants et des personnes ayant des compétences financières au sens du *Règlement 52-110 sur les comités d'audit* (le « **Règlement 52-110** »). En date du 31 mars 2023, le comité d'audit était composé de MM. Gallagher (président du comité d'audit), Hedges et Taylor. Chacun des membres du comité d'audit doit avoir une bonne compréhension des principes comptables utilisés pour la préparation des états financiers et une expérience variée quant à l'application générale de ces principes comptables, ainsi qu'une bonne compréhension des contrôles internes et des procédures nécessaires à la présentation de l'information financière. Pour obtenir plus de renseignements sur la formation et l'expérience pertinentes des membres du comité d'audit, se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour — Élection des administrateurs — Candidats aux postes d'administrateur ».

Le comité d'audit est responsable de ce qui suit : (i) surveiller les systèmes et les procédures d'information financière ainsi que les contrôles internes connexes de la Société, et le rendement des auditeurs de la Société; (ii) examiner certains documents d'information émis à l'intention du public, avant leur approbation par la totalité des membres du conseil et leur diffusion auprès du public, notamment les états financiers et les rapports de gestion trimestriels et annuels de la Société; (iii) recommander un auditeur aux fins de la nomination de l'auditeur externe, et approuver l'exécution par l'auditeur externe de tout mandat autre que d'audit; (iv) contrôler l'exposition au risque financier et non financier ainsi que les étapes suivies pour surveiller et contrôler ces expositions au risque; et (v) examiner annuellement les lignes directrices qui s'appliquent aux activités de trésorerie et de gestion du risque de la Société et superviser l'ensemble des activités de gestion du risque de la Société. Le comité d'audit se réunit régulièrement dans le cadre de rencontres privées avec les auditeurs de la Société, en l'absence de la direction, pour examiner certains points appropriés et en discuter. En 2022, le comité d'audit s'est réuni à quatre reprises.

En plus d'être des administrateurs indépendants selon les critères précisés ci-dessus, tous les membres du comité d'audit doivent répondre à un critère d'indépendance supplémentaire prévu par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, à savoir que la seule rémunération qu'eux ou leurs cabinets recevront de la Société, directement ou indirectement, sera leurs jetons de présence. Par ailleurs, le comité d'audit exige que tous les administrateurs mentionnent toute forme de lien avec un auditeur actuel ou antérieur de la Société, afin qu'il puisse évaluer si ce lien a une incidence sur l'indépendance de l'administrateur.

D'autres renseignements sur le comité d'audit figurent à la rubrique « Renseignements sur le comité d'audit » de la notice annuelle, qui peut être consultée à l'adresse www.sedar.com.

Comité de gouvernance

En date du 31 mars 2023, le comité de gouvernance était composé de MM. Myhal (président du comité de gouvernance), Taylor et Gallagher, qui sont tous indépendants au sens du Règlement 52-110, et ils sont chargés d'examiner, de superviser et d'évaluer les politiques de gouvernance, de rémunération et de mises en candidature de la Société. Les membres du comité de gouvernance possèdent les compétences et l'expérience nécessaires pour favoriser la prise de décisions par le comité sur le caractère adéquat des politiques et des pratiques en matière de rémunération. Se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour — Élection des administrateurs — Candidats aux postes d'administrateur » pour obtenir une description des qualifications professionnelles de chaque membre du comité de gouvernance.

Il incombe au comité de gouvernance, en collaboration avec le président du conseil, d'évaluer de temps à autre la taille et la composition du conseil et de ses comités, d'examiner l'efficacité des activités du conseil et ses relations avec la direction, d'évaluer le rendement du conseil, de ses comités et de ses administrateurs à titre individuel, de revoir l'énoncé des pratiques en matière de gouvernance de la Société et d'examiner la rémunération des administrateurs, puis de faire des recommandations à cet effet. En 2022, le comité de gouvernance s'est réuni à quatre reprises.

Le conseil dispose des procédures en bonne et due forme pour évaluer son rendement, celui de ses comités et celui des administrateurs à titre individuel. Le comité de gouvernance examine chaque année le rendement du conseil, de ses comités et l'apport individuel des administrateurs.

Le comité de gouvernance est également responsable de l'examen des états de service des candidats aux postes d'administrateur du conseil et de la recommandation des candidats, ce qui comprend les candidats qui sont proposés aux postes d'administrateur à l'assemblée. Les candidats sont évalués en fonction des critères déterminés par le conseil afin de s'assurer que le conseil dispose de la combinaison appropriée de talents, de qualités, de compétences, de diversité, de visions et d'autres exigences qui sont nécessaires pour favoriser une saine gouvernance d'entreprise et un conseil d'administration efficace.

Le comité de gouvernance examine, au moins une fois l'an, la composition des comités du conseil afin de s'assurer que celle-ci est conforme aux différentes lignes directrices applicables en matière de gouvernance, que la charge de travail est répartie équitablement entre les administrateurs indépendants et que les personnes qui siègent au comité changent comme il convient. Le comité de gouvernance consulte ainsi le président et présente des recommandations au conseil, qui nomme les membres du comité.

Il incombe également au comité de gouvernance d'évaluer la planification des ressources en personnel de direction et de faire rapport au conseil à cet effet. La planification des ressources en personnel de direction comprend la planification de la relève et les nominations proposées quant aux membres de la haute direction, la description de tâches et les objectifs annuels des membres de la haute direction, la définition des modalités de rémunération des membres de la haute direction dans l'ensemble, y compris une évaluation des risques associés aux régimes de rémunération, de même que la détermination des niveaux de rémunération du chef de la direction et des autres membres de la haute direction. Le comité de gouvernance examine également le rendement des membres de la haute direction par rapport à des objectifs écrits et présente un rapport de son examen.

Le comité de gouvernance examine les opérations entre parties liées au cours de l'année conformément à la législation applicable afin de s'assurer que les modalités de ces opérations correspondent à la juste valeur marchande. Toute opération entre parties liées serait communiquée dans les états financiers de la Société.

Comité de gestion du risque

En date du 31 mars 2023, le comité de gestion du risque du conseil (le « **comité de gestion du risque** ») était composé de MM. Hedges (président du comité de gestion du risque), Gallagher et Taylor, qui sont tous indépendants au sens du Règlement 52-110, et ils sont chargés de superviser les infrastructures de gestion du risque et les investissements de Trisura. Le comité de gestion du risque se rencontre chaque trimestre pour examiner les procédures de gestion des risques d'ordre financier, les niveaux de capital, le plan ainsi que les stratégies d'investissement du portefeuille de la Société. Il incombe au comité de gestion du risque de passer en revue et d'approuver les objectifs et les besoins financiers que la direction recommande, dont la répartition de l'actif, la tolérance au risque, l'horizon de placement, la suffisance du capital et le respect des lignes directrices en matière de placement et de la politique d'investissement responsable de la Société. Le comité de gestion du risque assure la surveillance des risques liés à la cybersécurité, y compris l'examen et l'approbation, chaque année, de la politique sur les interventions en cas d'incident de cybersécurité de la Société. En outre, le comité de gestion du risque supervise la fonction d'investissement interne de la Société et est chargé, entre autres choses, de la sélection et du choix du chef de la gestion du risque et du chef des investissements de Trisura. En 2022, le comité de gestion du risque s'est réuni à quatre reprises.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Aperçu

Le conseil, par l'intermédiaire du comité de gouvernance, est chargé d'examiner et d'approuver les arrangements en matière de rémunération des administrateurs et toute modification de ces arrangements.

Le comité de gouvernance établit les arrangements en matière de rémunération pour chaque administrateur qui n'est pas un employé de la Société ou d'un des membres de son groupe. Le programme de rémunération des administrateurs est conçu pour recruter et maintenir en poste les personnes les plus compétentes afin de siéger au conseil. Les administrateurs non employés reçoivent des honoraires annuels (les « **honoraires annuels** ») de 60 000 \$ et les présidents du comité d'audit, du comité de gouvernance et du comité de gestion du risque reçoivent des honoraires annuels supplémentaires de 15 000 \$. Les administrateurs sont tenus de recevoir une certaine partie de leurs honoraires annuels en UAD, comme il est décrit à la rubrique « — Lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs » ci-après. La Société a adopté un régime d'UAD à l'intention des administrateurs non employés qui prévoit l'attribution d'UAD aux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société ou des membres de son groupe. Les UAD sont des attributions qui donnent aux participants le droit de recevoir, après la cessation de leurs fonctions à titre d'administrateur, un montant en espèces correspondant à la valeur d'une action ordinaire au moment du règlement. Les droits rattachés aux UAD sont acquis immédiatement et ceux-ci donnent droit à des équivalents de dividendes lorsque des dividendes sont versés sur les actions ordinaires. En outre, les administrateurs peuvent choisir de recevoir la totalité de leur rémunération sous forme d'UAD.

Les frais raisonnables engagés par les administrateurs dans le cadre de leurs fonctions leur sont remboursés. En outre, les administrateurs sont autorisés à recevoir une rémunération pour les services rendus à la Société à tout autre titre, sauf pour les services rendus en tant qu'administrateurs d'une de ses filiales. Les administrateurs qui sont des employés ou reçoivent un salaire de la Société ou de ses filiales ne sont pas admissibles à recevoir une rémunération à titre d'administrateurs, mais ils ont droit au remboursement des frais raisonnables qu'ils ont engagés dans le cadre de leurs fonctions.

Lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs

Les administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société ou de ses filiales sont assujettis à des exigences en matière d'actionnariat. Trisura exige que chacun de ces administrateurs détienne des actions ordinaires ou des UAD, dont la valeur totale correspond au moins à trois fois leurs honoraires annuels, tels qu'ils sont déterminés par le conseil de temps à autre. Les administrateurs doivent respecter cette condition d'actionnariat minimal dans les cinq ans

suivant leur entrée en fonction au sein du conseil. Les administrateurs reçoivent la moitié de leurs jetons de présence annuels sous forme d'unités d'actions différées, et ce jusqu'à ce qu'ils aient respecté la condition d'actionnariat minimal. Par la suite, tous les administrateurs indépendants reçoivent au moins le quart de leurs jetons de présence annuels sous forme d'UAD.

En date du 14 avril 2023, l'ensemble des administrateurs actuels et des candidats proposés pour élection aux postes d'administrateur au conseil qui doivent respecter la condition d'actionnariat la respectaient. De plus, M^{me} Madon et M^{me} Lanthier, qui ont été nommées au conseil respectivement en février 2022 et en mars 2023, sont en bonne voie de remplir cette condition dans le délai imparti.

Politique anticouverture

Afin de maintenir l'harmonisation des intérêts de la Société avec ceux de ses administrateurs, la Société interdit de manière générale à tous les administrateurs, y compris la direction et les administrateurs affiliés, d'utiliser des instruments dérivés et d'autres instruments financiers pour conserver la propriété en droit de leurs actions ou unités d'actions dans la Société tout en réduisant leur exposition aux fluctuations du cours de l'action de la Société. En outre, un administrateur ne peut tenir une position vendeur dans un titre de la Société, que ce soit au moyen d'une vente à découvert ou de l'utilisation d'instruments dérivés. Ceci permet aux actionnaires de déterminer la véritable exposition économique d'un administrateur aux titres de capitaux propres de la Société. Dans certains cas précis, un administrateur peut être autorisé à effectuer une opération qui a pour effet de couvrir la valeur économique des participations directes ou indirectes qu'il détient, mais uniquement dans la mesure où l'opération (i) est effectuée et communiquée en conformité complète avec l'ensemble des règles et des règlements applicables; (ii) a été approuvée par le chef de la direction et le chef des finances et, le cas échéant, le comité de gouvernance; et (iii) se rapporte à des participations qu'il détient directement ou indirectement au-delà des participations qu'il est tenu de détenir aux termes des lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs. À ce jour, aucun administrateur n'a couvert la valeur économique de ses participations directes ou indirectes dans la Société.

Propriété d'actions par les administrateurs

Le tableau suivant présente le nombre total d'actions ordinaires et d'UAD détenues par les huit candidats proposés pour élection aux postes d'administrateur au conseil à l'assemblée.

<u>Avoirs au 31 mars 2023</u>	<u>Actions ordinaires</u>	<u>UAD</u>	<u>Nombre total d'actions et d'UAD</u>
Total	724 795	124 210	849 005

Rémunération des administrateurs en 2022

Le tableau suivant présente l'information sur la rémunération reçue par les administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nom	Poste au sein du conseil	Honoraires gagnés en espèces	Attributions fondées sur des actions (UAD)	Toute autre rémunération	Rémunération totale
Paul Gallagher	Président du comité d'audit	20 000 \$	75 000 \$	—	95 000 \$
Barton Hedges	Président du comité de gestion du risque	—	95 000 \$	—	95 000 \$
Anik Lanthier ⁽¹⁾		—	—	—	—
Janice Madon		—	51 333 \$	—	51 333 \$
George Myhal	Président du conseil et président du comité de gouvernance	—	75 000 \$	—	75 000 \$
Greg Morrison		—	60 000 \$	—	60 000 \$
Robert Taylor		20 000 \$	60 000 \$	—	80 000 \$

(1) Anik Lanthier a été nommée à titre d'administratrice le 8 mars 2023.

David Clare, président et chef de la direction de Trisura, n'a touché aucune rémunération en qualité d'administrateur de la Société. Se reporter à la rubrique « Rémunération des membres de la haute direction — Tableau sommaire de la rémunération » pour la rémunération de M. Clare à titre de président et chef de la direction.

Le tableau suivant présente l'information sur les UAD en circulation au 31 décembre 2022.

Nom	Nombre d'UAD dont les droits n'ont pas été acquis	Valeur marchande des UAD dont les droits n'ont pas été acquis	Valeur marchande des UAD dont les droits n'ont pas été payés ⁽¹⁾
Paul Gallagher	—	—	1 306 345 \$
Barton Hedges	—	—	1 558 293 \$
Anik Lanthier ⁽²⁾	—	—	—
Janice Madon	—	—	64 040 \$
George Myhal	—	—	949 550 \$
Greg Morrison	—	—	509 060 \$
Robert Taylor	—	—	1 077 993 \$

(1) La valeur marchande est établie en fonction du cours de clôture d'une action ordinaire à la cote de la TSX le 31 décembre 2022, soit 45,29 \$.

(2) Anik Lanthier a été nommée à titre d'administratrice le 8 mars 2023.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Membres de la haute direction visés

Le texte qui suit décrit la structure, les programmes et les éléments importants liés à la rémunération des membres de la haute direction visés de la Société (les « **membres de la haute direction visés** »), au sens qui est donné à cette expression dans les lois sur les valeurs mobilières pertinentes, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. En 2022, les membres de la haute direction visés de la Société étaient les suivants :

- David Clare, président et chef de la direction de la Société;
- David Scotland, chef des finances de la Société;
- Chris Sekine, président et chef de la direction de Trisura Canada, filiale d'exploitation de la Société;
- Michael Beasley, président et chef de la direction de Trisura États-Unis, filiale d'exploitation de la Société;
- Eileen Sweeney, vice-présidente directrice et cheffe des finances de Trisura États-Unis.

Analyse de la rémunération

Aperçu

Le comité de gouvernance, en collaboration avec le chef de la direction, est chargé de la mise en œuvre, de l'examen et de la surveillance des politiques de rémunération de la Société et de la rémunération des membres de la haute direction visés. Le programme de rémunération des membres de la haute direction de Trisura est conçu pour recruter, maintenir en poste et motiver des membres de la haute direction hautement qualifiés tout en rapprochant les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires. On s'attend à ce que les membres de la haute direction souscrivent à l'approche commerciale globale de la Société visant à créer de la valeur à long terme pour les actionnaires, à mettre l'accent sur la prise de décisions à long terme axées sur la préservation du capital et l'obtention de bons rendements du capital ajustés en fonction du risque, et à maintenir un environnement de travail d'équipe. Nous avons élaboré une approche en matière de rémunération qui récompense le bon rendement à long terme, harmonisé avec les intérêts et les attentes de nos investisseurs à long terme.

Le chef de la direction présente chaque année au comité de gouvernance ses recommandations relatives à la rémunération des hauts dirigeants visés, compte tenu du rendement de chacun d'eux au cours de l'exercice et du rendement de la Société. Le comité de gouvernance examine les recommandations du chef de la direction afin de décider s'il souhaite faire une recommandation au conseil concernant la rémunération des hauts dirigeants ou s'il recommande de modifier leur rémunération. En outre, le comité de gouvernance examine annuellement la rémunération du chef de la direction et fait des recommandations au conseil à ce propos.

Exigences en matière d'actionnariat des membres de la haute direction visés

Le chef de la direction de la Société est tenu de détenir des actions ordinaires, des UAS ou d'autres titres de capitaux propres comportant des actions ordinaires sous-jacentes de la Société dont la valeur correspond à trois fois son salaire de base, en fonction de la valeur marchande des titres détenus; il doit atteindre ce seuil dans les cinq ans suivant sa nomination au poste de chef de la direction. Les autres membres de la haute direction visés de la Société sont tenus de détenir des actions ordinaires, des UAS ou d'autres titres de capitaux propres comportant des actions ordinaires sous-jacentes de la Société dont la valeur correspond à une fois leur salaire de base, en fonction de la valeur marchande des titres détenus; ils doivent atteindre ce seuil dans les cinq ans suivant leur nomination à leur poste.

En date du 31 mars 2023, le chef de la direction et tous les autres membres de la haute direction visés satisfaisaient à leurs exigences respectives en matière d'actionnariat ou étaient en voie de le faire dans les délais applicables.

Nom et poste principal	Salaire ⁽¹⁾	Actionnariat ⁽²⁾	Ratio de l'actionnariat par rapport au salaire
David Clare Président et chef de la direction de la Société	393 000 \$	5 613 520 \$	14,3x
David Scotland Chef des finances de la Société	281 000 \$	457 006 \$	1,6x
Chris Sekine Président et chef de la direction de Trisura Canada	363 000 \$	3 174 224 \$	8,7x
Michael Beasley ⁽³⁾ Président de Trisura États-Unis	472 000 \$	222 994 \$	0,5x
Eileen Sweeney ⁽³⁾ Vice-présidente directrice et chef des finances de Trisura États-Unis	426 000 \$	4 750 931 \$	11,2x

(1) Représente le salaire gagné en 2022.

(2) Correspond à la valeur marchande des actions ordinaires et des unités d'actions subalternes détenues au 31 mars 2023, où la valeur marchande est établie en fonction du cours de clôture d'une action ordinaire à la cote de la TSX le 31 mars 2023, soit 33,09 \$.

(3) M. Beasley et M^{me} Sweeney sont rémunérés en dollars américains. Leur salaire est libellé en dollars canadiens en fonction d'un taux de change de 1,00 \$ US = 1,3013 \$ CA, soit le taux de change moyen affiché quotidiennement par la Banque du Canada en 2022.

Politique anticouverture

Il est interdit à l'ensemble des membres de la haute direction de conclure des opérations qui ont pour effet de couvrir la valeur économique de leurs participations directes ou indirectes dans des actions de la Société. Dans certains cas précis, un membre de la haute direction peut être autorisé à effectuer une opération qui a pour effet de couvrir la valeur économique des participations directes ou indirectes qu'il détient, mais uniquement dans la mesure où l'opération (i) est effectuée et communiquée en conformité complète avec l'ensemble des règles et des règlements applicables; (ii) a été approuvée par le chef de la direction et le chef des finances et, le cas échéant, le comité de gouvernance; et (iii) se rapporte à des participations qu'il détient directement ou indirectement au-delà des participations qu'il est tenu de détenir aux termes des lignes directrices en matière d'actionnariat. À ce jour, aucun membre de la haute direction n'a couvert la valeur économique de ses participations directes ou indirectes dans la Société.

Comparaison de la rémunération des membres de la haute direction et groupe de pairs aux fins de la rémunération

Le salaire et les incitatifs à court terme constituent des éléments de la rémunération qui sont facilement comparables; toutefois, les incitatifs à long terme sont plus difficiles à comparer puisque leur valeur dépend des hypothèses sous-jacentes qui sont utilisées par chaque organisation et qui peuvent ne pas être uniformes d'une organisation à l'autre. Étant donné que les incitatifs à long terme représentent un élément important des programmes d'encouragement de la Société, le comité de gouvernance n'a pas défini de groupe de pairs ni n'a comparé la rémunération des membres de la haute direction visés à celle d'un groupe de pairs. Le comité de gouvernance estime que les politiques actuelles de la Société en matière de rémunération ont permis de recruter et de maintenir en poste des personnes de talent, d'encourager les membres de la haute direction à évaluer les risques liés à leurs décisions et à leurs actes et de réduire au minimum la capacité des membres de la haute direction de profiter d'une prise de risques qui augmentent le rendement de la Société à court terme au détriment de la valeur à long terme. Le comité de gouvernance estime également que les politiques actuelles de la Société en matière de rémunération atteignent les autres objectifs de la Société.

Risque lié à la rémunération

Au cours de son examen annuel des politiques et pratiques de rémunération de la Société, le comité de gouvernance veille à ce que le régime de rémunération des hauts dirigeants procure un équilibre convenable des risques et des récompenses, compatible avec le profil de risque de la Société. Le comité de gouvernance veille également à ce que les pratiques de rémunération n'encouragent pas la prise de risques excessifs de la part de l'équipe de direction. Le régime d'options d'achat d'actions (au sens donné à ce terme ci-après) est conçu en fonction du rendement à long terme de la Société, de façon à décourager les hauts dirigeants de la prise de risques excessive qui engendrerait un rendement à court terme non durable (se reporter à la rubrique « — Principaux éléments de la rémunération — Régime d'options d'achat d'actions »).

Tous les administrateurs, dirigeants et employés de la Société sont assujettis à la politique en matière de délit d'initié qui figure dans le code de conduite, qui interdit à quiconque de négocier des titres de la Société alors qu'il est en possession de renseignements importants non divulgués sur la Société. Aux termes du code de conduite, il est aussi interdit à ces personnes de conclure certains types d'opérations de couverture sur les titres de la Société, telles que les ventes à découvert et les options de vente. De plus, le code de conduite interdit les opérations sur les titres de la Société, y compris l'exercice d'options en échange d'un paiement en espèces, au cours de périodes d'interdictions des opérations prévues. Trisura exige également que tous les membres de la haute direction et les administrateurs fassent préalablement approuver leurs opérations sur les titres de la Société.

Principaux éléments de la rémunération

La rémunération des membres de la haute direction visés comporte trois principaux éléments : (i) le salaire de base, (ii) les primes annuelles, (iii) les options accordées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions ou les UAS accordées dans le cadre du régime d'UAS de la Société. Les avantages indirects et personnels ne constituent pas un élément important de la rémunération des membres de la haute direction visés.

Salaires de base

Un des principaux éléments du programme de rémunération de la Société est le salaire de base. Le salaire de base d'un membre de la haute direction visé est établi en fonction de l'étendue de ses responsabilités et de son expérience antérieure pertinente, tout en tenant compte de la rémunération versée par les concurrents et de la demande globale du marché pour ces hauts dirigeants au moment de l'embauche. Le salaire de base d'un membre de la haute direction visé et les cotisations de contrepartie aux REER et aux régimes 401k constituent la seule forme de rémunération fixe. Pour obtenir les salaires de base reçus par les membres de la haute direction visés en 2022, se reporter à la rubrique « — Tableau sommaire de la rémunération ».

Les salaires de base sont examinés annuellement et augmentés au mérite en fonction de l'atteinte ou du dépassement par le haut dirigeant de ses objectifs individuels et des objectifs de la Société. De plus, les salaires de base peuvent être rajustés tout au long de l'exercice pour refléter des promotions ou d'autres changements dans l'étendue des fonctions ou responsabilités d'un haut dirigeant de même que pour conserver la capacité concurrentielle de la Société sur le marché.

Primes incitatives

Les primes incitatives sont conçues pour motiver les hauts dirigeants à atteindre les objectifs d'affaires en général et les cibles de rendement financier annuelles de la Société en particulier. Les primes incitatives sont censées être la composante la plus importante de la rémunération d'un membre de la haute direction visé.

Les membres de la haute direction visés participent au régime de primes de la Société, qui offre une prime annuelle en fonction de l'atteinte des objectifs individuels et des objectifs de rendement de l'entreprise, qui sont fixés par le conseil au début de chaque année. Une partie de la prime, soit au plus la moitié d'une prime payable, sera versée en espèces au moment de l'attribution, la tranche restante devant être versée sous forme d'options qui seront acquises en portions égales sur une période de cinq ans et viendront à échéance au dixième anniversaire de l'attribution, ou sous forme d'UAS qui sont acquises sur une période de trois ans. Se reporter aux rubriques « — Régime d'options d'achat

d'actions — Modalités générales du régime d'options d'achat d'actions », « — Régime d'options fictives à l'échelle mondiale » et « — Régime d'unités d'actions subalternes » pour plus de précisions.

Au cours des trois dernières années, les primes incitatives ont représenté, en moyenne, 72 % de la rémunération totale du chef de la direction et 49 % de la rémunération totale des membres de la haute direction visés, à l'exclusion du chef de la direction. Au cours des trois dernières années, la rémunération autre qu'en espèces a représenté, en moyenne, 56 % de la rémunération totale du chef de la direction et 28 % de la rémunération totale des membres de la haute direction visés.

Pour obtenir les primes annuelles reçues par MM. Scotland, Sekine, Beasley et Clare ainsi que M^{me} Sweeney en 2022, se reporter à la rubrique « — Tableau sommaire de la rémunération » ci-après.

Régime d'options d'achat d'actions

Aperçu

La Société a adopté un régime d'options d'achat d'actions en date du 22 juin 2017, dans le cadre duquel des attributions d'options permettant l'achat d'actions ordinaires peuvent être réalisées. Le régime prévoyait initialement l'émission de 400 000 actions ordinaires, ce qui représentait environ 6 % des actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2019. Le 17 juin 2020, les actionnaires ont voté en faveur du régime d'options d'achat d'actions modifié et mis à jour daté du 31 décembre 2019, dont le nombre d'options pouvant être attribuées est passé de 400 000 à 880 000, ce qui représente environ 10 % des actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2020, 546 320 options restaient à attribuer dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions, ce qui représentait environ 5,3 % des actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2020, 333 680 options avaient été attribuées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions, ce qui représente environ 3,3 % des actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2021, 2 018 084 options restaient à attribuer dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions, ce nombre ayant augmenté en raison du fractionnement d'actions à raison de quatre pour une réalisé en juillet 2021, ce qui représente environ 4,9 % des actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2021. Au 31 décembre 2021, 1 501 916 options ont été attribuées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions, ce qui représente environ 3,6 % des actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2021. Au 31 décembre 2022, 1 684 595 options restaient à attribuer dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions, ce qui représente environ 3,7 % des actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2022, 1 835 405 options ont été attribuées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions, ce qui représente environ 4,0 % des actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2022. Le texte qui suit constitue un résumé des principales modalités du régime d'options d'achat d'actions.

Modalités générales du régime d'options d'achat d'actions

Le conseil établira le prix d'exercice de chaque option au moment de l'octroi, lequel ne peut être inférieur au cours de clôture des actions ordinaires le dernier jour de négociation précédant la date d'octroi à la TSX (ou, si les actions ordinaires ne sont pas inscrites à ce moment à la cote de la TSX, à une autre bourse à la cote de laquelle les actions ordinaires sont alors inscrites). Pour les options approuvées pendant une période d'interdiction d'opérations, la date d'octroi réelle ne doit pas se situer moins de six jours ouvrables après la fin de la période d'interdiction d'opérations, et le prix d'exercice pour les options correspondra au moins au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires négociées au cours des cinq jours de négociation précédant la date d'octroi réelle.

Les employés et les membres de la direction de la Société et de ses filiales sont admissibles au régime d'options d'achat d'actions. Les administrateurs qui ne sont pas des employés ne sont pas admissibles au régime d'options d'achat d'actions. Le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à des initiés, ou émises au cours d'une année à des initiés, en vertu du régime d'options d'achat d'actions et d'autres mécanismes de rémunération fondés sur des titres adoptés à l'occasion, ne peut dépasser dans les deux cas 10 % des actions ordinaires émises et en circulation, et le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à une seule personne dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions et d'autres mécanismes de rémunération fondés sur des titres adoptés à l'occasion, ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Tous les octrois d'options doivent être approuvés par le conseil sur la recommandation du comité de gouvernance. Le conseil fixe le calendrier d'acquisition des droits pour chaque octroi

d'options, qui est normalement établi à 20 % par année sur cinq ans débutant la première année suivant l'octroi. Le conseil fixe également la période d'échéance pour chaque octroi d'options, laquelle ne doit pas excéder 10 ans, sauf si la date d'échéance tombe au cours de la période d'interdiction d'opérations ou peu après, auquel cas la date d'échéance est fixée 10 jours ouvrables après la fin de la période d'interdiction d'opérations.

Le régime d'options d'achat d'actions prévoit des dispositions à l'égard de l'exercice et de l'annulation d'options à la suite d'un changement de situation d'emploi d'un participant au régime. En général, la totalité des options dont les droits sont acquis doivent être exercées, et la totalité des options dont les droits ne sont pas acquis sont annulées, à la date de cessation d'emploi du participant, sauf dans les cas suivants : s'il est mis fin à l'emploi sans motif valable du fait d'une invalidité ou en raison d'un congé continu lié à une invalidité, les options dont les droits sont acquis doivent être exercées dans les 90 jours suivant la date de cessation d'emploi; dans l'éventualité d'un départ à la retraite, les options dont les droits sont acquis peuvent être exercées jusqu'à la date d'expiration applicable; dans l'éventualité d'un décès, l'acquisition des droits de la totalité des options octroyées est maintenue et celles-ci peuvent être exercées dans les six mois suivant le décès; et dans l'éventualité où il est mis fin à l'emploi du participant sans motif valable ou s'il fait l'objet d'un congédiement déguisé, dans chaque cas, dans les 12 mois suivant un changement de contrôle, toutes les options non acquises sont immédiatement acquises et peuvent être exercées.

Approbation des actionnaires

Le régime d'options d'achat d'actions renferme une disposition relative aux modifications qui décrit les modifications pouvant être approuvées par le conseil sans l'approbation des actionnaires et celles qui nécessitent l'approbation des actionnaires. L'approbation des actionnaires est requise à l'égard de toute modification qui a pour effet ce qui suit :

- accroître le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions;
- proroger la période au cours de laquelle les options peuvent être exercées après une période d'interdiction d'opérations;
- ramener le prix d'exercice à un niveau inférieur à la valeur de marché d'une action ordinaire à la date d'attribution;
- réduire le prix d'exercice;
- autoriser l'annulation ou une nouvelle émission d'une option;
- prolonger la durée de l'option au-delà de sa date d'expiration;
- permettre le transfert ou la cession d'options autrement qu'à des fins de planification successorale;
- modifier les dispositions de modification;
- élargir les catégories de participants admissibles;
- autoriser l'introduction ou la réintroduction des administrateurs qui ne sont pas des employés en tant que personnes admissibles sur une base discrétionnaire;
- supprimer ou hausser les plafonds relatifs à la participation des initiés; ou
- toute autre modification exigée par la loi et devant être approuvée par les actionnaires.

L'approbation des actionnaires n'est pas requise à l'égard de toute modification au régime d'options d'achat d'actions d'ordre administratif nécessaire afin d'assurer la conformité du régime aux lois applicables ou de faire bénéficier le régime d'un traitement fiscal favorable, qui porte sur les modalités relatives à l'acquisition des droits, à la cessation d'emploi ou à la résiliation anticipée (sous réserve que la modification n'implique pas une prorogation au-delà de la période d'échéance des options) ou qui introduit ou modifie une possibilité d'exercice sans décaissement permettant de déduire intégralement le nombre des actions ordinaires de la réserve du régime d'options d'achat d'actions. L'approbation des actionnaires est aussi requise pour suspendre le régime d'options d'achat d'actions ou y mettre fin.

Autres caractéristiques du régime d'options d'achat d'actions

La Société ne fournit pas d'aide financière aux participants pour faciliter l'achat d'actions ordinaires émises lors de l'exercice d'options dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions. Les options attribuées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions ne peuvent pas être transférées ou cédées autrement que par testament ou en vertu des lois en matière de succession et de distribution successorale.

Le conseil, sur la recommandation du comité de gouvernance, doit approuver toutes les attributions en options. Le comité de gouvernance recommandera une attribution d'options qui concerne le chef de la direction de Trisura. Toutes les autres attributions en options sont recommandées par le chef de la direction au comité de gouvernance.

Le taux d'absorption annuel de la Société, qui représente le nombre d'options octroyées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant l'exercice s'établissait à 0,9 % en 2020, à 0,4 % en 2021 et à 0,4 % en 2022.

Régime d'options fictives à l'échelle mondiale

La Société a adopté un régime d'options fictives à l'échelle mondiale en date du 22 juin 2017 (le « **régime d'options fictives** ») à l'intention des dirigeants ou des employés de la Société et de ses filiales qui résident à l'extérieur du Canada ou des États-Unis, qui prévoit l'émission de droits permettant de recevoir des paiements au comptant correspondants à la hausse de valeur des actions ordinaires à compter de la date de l'attribution jusqu'à la date d'exercice de l'option. Les modalités du régime d'options fictives pour ce qui est de l'acquisition, de la date d'échéance et des incidences d'une cessation d'emploi pour un participant au régime sont essentiellement les mêmes que les modalités du régime d'options d'achat dont il est question à la rubrique « — Régime d'options d'achat d'actions — Modalités générales du régime d'options d'achat d'actions ». Aucun membre de la haute direction visé n'est admissible à recevoir des attributions dans le cadre du régime d'options fictives.

Régime d'unités d'actions subalternes

La Société a adopté un régime d'unités d'actions subalternes en date du 9 décembre 2019, aux termes duquel les cadres supérieurs et la haute direction de la Société et de ses filiales pourraient se voir accorder des titres de capitaux propres de la Société sous forme d'UAS, dont les droits s'acquerraient sur une période de trois ans. L'attribution d'une UAS rend compte d'un droit accordé au titulaire de recevoir une action ordinaire qui est achetée sur le marché à la juste valeur marchande. Les attributions d'UAS ont un caractère discrétionnaire et sont soumises à l'approbation du conseil. Les employés qui reçoivent des UAS devront les conserver jusqu'à ce que les droits s'y rattachant soient acquis. Lorsque les droits sont acquis, les UAS attribuées aux termes du régime peuvent être réglées en actions ordinaires. Des UAS ont été attribuées à trois membres de la haute direction visés en 2022, tel qu'il est précisé à la rubrique « Tableau sommaire de la rémunération ».

Attribution d'options

Le tableau suivant présente l'information sur les attributions d'options réalisées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions à l'intention des administrateurs, des dirigeants ou des autres employés de Trisura et de ses filiales au cours de 2022.

<u>Poste</u>	<u>Nombre d'options attribuées</u>	<u>Date de l'attribution</u>	<u>Prix d'exercice</u>	<u>Date d'expiration</u>
Dirigeants	184 864	9 mars 2022	30,95 \$	9 mars 2032

Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau suivant présente l'information sur la rémunération versée ou attribuée aux membres de la haute direction visés ou gagnée par ceux-ci au cours des exercices clos les 31 décembre 2022, 2021 et 2020.

Nom et fonctions principales	Exercice	Salaire	Attributions fondées sur des actions ⁽¹⁾	Attributions fondées sur des options ⁽²⁾	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (prime)	Autre rémunération ⁽⁴⁾	Rémunération totale
					Régimes incitatifs annuels ⁽³⁾		
David Clare	2022 :	393 000 \$	489 000 \$	489 000 \$	302 000 \$	24 000 \$	1 697 000 \$
Président et chef de la direction de la Société	2021 :	350 000 \$	340 000 \$	340 000 \$	180 000 \$	20 000 \$	1 230 000 \$
	2020 :	295 833 \$	275 000 \$	275 000 \$	150 000 \$	11 833 \$	1 007 666 \$
David Scotland	2022 :	281 000 \$	146 000 \$	71 000 \$	168 000 \$	17 000 \$	683 000 \$
Chef des finances de la Société	2021 :	255 000 \$	90 000 \$	90 000 \$	128 000 \$	15 350 \$	578 350 \$
	2020 :	232 500 \$	—	125 000 \$	87 000 \$	13 950 \$	458 450 \$
Chris Sekine	2022 :	363 000 \$	138 000 \$	138 000 \$	219 000 \$	22 000 \$	880 000 \$
Président et chef de la direction de Trisura Canada	2021 :	350 000 \$	142 500 \$	142 500 \$	185 000 \$	21 000 \$	841 000 \$
	2020 :	345 833 \$	100 000 \$	175 000 \$	175 000 \$	20 750 \$	816 583 \$
Michael Beasley ⁽⁵⁾	2022 :	472 000 \$	—	—	—	18 000 \$	490 000 \$
Président de Trisura États-Unis	2021 :	428 697 \$	134 751 \$	134 751 \$	238 165 \$	17 649 \$	954 013 \$
	2020 :	402 450 \$	94 598 \$	239 647 \$	254 885 \$	22 860 \$	1 014 440 \$
Eileen Sweeney ⁽⁵⁾	2022 :	426 000 \$	—	—	—	22 000 \$	448 000 \$
Vice-présidente directrice et chef des finances de Trisura États-Unis	2021 :	402 374 \$	—	250 700 \$	219 363 \$	18 176 \$	890 613 \$
	2020 :	402 450 \$	—	283 793 \$	234 763 \$	21 869 \$	942 875 \$

- (1) La valeur des attributions fondées sur des actions, composées uniquement d'UAS, est calculée en fonction du prix par action ordinaire de 31,51 \$ en 2022, soit le cours moyen pondéré en fonction du volume sur cinq jours à la date qui tombe avant la date d'attribution des UAS.
- (2) Les montants pour MM. Scotland, Sekine, Beasley et Clare et pour M^{me} Sweeney sont calculés en fonction de la juste valeur à la date de l'attribution des options octroyées en 2022, en 2021 et en 2020, et de la tranche de la prime qui est attribuée sous forme d'options en 2022, en 2021 et en 2020 dans le cadre du régime de primes de la Société, conformément au modèle Black Scholes Merton.
- (3) Les montants pour MM. Scotland, Beasley et Clare et pour M^{me} Sweeney tiennent compte de la tranche de la prime au comptant acquise en 2022, en 2021 et en 2020 dans le cadre du régime de primes de la Société. Le montant pour M. Sekine tient compte de la prime au comptant acquise dans le cadre du régime de primes à l'intention du chef de la direction de Trisura Canada en 2020 et du régime de primes de la Société pour 2021 et 2022.
- (4) Aucun des membres de la haute direction visés n'a droit aux avantages indirects ou autres avantages personnels qui, dans l'ensemble, représentent une valeur de plus de 50 000 \$ ou plus de 10 % de leur salaire de base. Les montants inclus tiennent compte des cotisations effectuées par la Société aux REER ou aux régimes 401k.
- (5) M. Beasley et M^{me} Sweeney sont rémunérés en dollars américains. Ces montants sont libellés en dollars canadiens en fonction d'un taux de change de 1,00 \$ US = 1,3013 \$ CA, soit le taux de change moyen affiché quotidiennement par la Banque du Canada en 2022, d'un taux de change de 1,00 \$ US = 1,2535 \$ CA, soit le taux de change moyen affiché quotidiennement par la Banque du Canada en 2021 et d'un taux de change de 1,00 \$ US = 1,3415 \$ CA, soit le taux de change moyen affiché quotidiennement par la Banque du Canada en 2020.

Ratio de la rémunération des membres de la haute direction visés par rapport aux PBS et au bénéfice net

Le tableau suivant présente la rémunération totale attribuée aux membres de la haute direction visés en pourcentage des primes brutes souscrites et du bénéfice net (en milliers) :

	2022	2021	2020
Rémunération totale des membres de la haute direction visés	4 198 \$	4 494 \$	4 240 \$
Primes brutes souscrites	2 433 217 \$	1 563 206 \$	926 442 \$
Rémunération totale en pourcentage des primes brutes souscrites	0,17 %	0,3 %	0,5 %
Bénéfice net ajusté	82 960 \$	61 890 \$	33 274 \$
Rémunération totale en pourcentage du bénéfice net ajusté	5,1 %	7,3 %	12,7 %

Examen de la rémunération sur cinq ans – chef de la direction

M. Clare a été nommé chef de la direction le 16 octobre 2018. Au cours des exercices 2018 à 2022 inclusivement, M. Clare a reçu un salaire de base de 293 225 \$ en moyenne par année et une rémunération incitative annuelle en espèces de 181 207 \$. Il s'agissait de la seule rémunération en espèces attribuée à M. Clare au cours de cette période.

La participation au régime de rémunération incitative annuelle autre qu'en espèces de la Société, dont la valeur est fondée sur le rendement des actions ordinaires de la Société, a représenté 59 % de la valeur de la rémunération totale attribuée à M. Clare au cours des cinq dernières années.

Le tableau suivant présente la valeur de la rémunération totale attribuée à M. Clare au cours des cinq années en fonction de la valeur des actions ordinaires au 31 mars 2023, pour 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 en fonction de la valeur à la date d'attribution pour 2022.

Année	Rémunération totale au moment de l'attribution	Valeur de la rémunération compte tenu de l'appréciation du marché
2018	1 018 691 \$	8 486 952 \$
2019	956 520 \$	3 952 908 \$
2020	1 007 666 \$	916 046 \$
2021	1 230 000 \$	969 894 \$
2022	1 697 000 \$	1 697 000 \$
Total	5 909 877 \$	16 022 800 \$

Contrats d'emploi, prestations de cessation d'emploi et prestations liées à un changement de contrôle

Les membres de la haute direction auront le droit de recevoir la rémunération établie par la Société et les autres prestations en conformité avec les régimes mis à la disposition des cadres supérieurs (y compris l'assurance maladie, l'assurance frais dentaires, l'assurance vie, l'assurance en cas de décès et de mutilation accidentels, les congés de maladie et l'assurance invalidité de courte et de longue durée). Pour un résumé des dispositions relatives aux avantages liés au changement de contrôle prévues par le régime d'options d'achat d'actions, se reporter à la rubrique « — Principaux éléments de la rémunération — Régime d'options d'achat d'actions — Modalités générales du régime d'options d'achat d'actions ».

Chris Sekine a conclu un contrat d'emploi par écrit avec la Société qui prévoit une indemnité en cas de cessation d'emploi. La Société pourra mettre fin à l'emploi de Chris Sekine sans motif à tout moment; elle sera alors tenue de lui verser son salaire de base annuel, ses congés payés et ses frais professionnels accumulés et impayés jusqu'à la date de la cessation d'emploi, majorés (i) d'un paiement forfaitaire équivalant à 24 mois de salaire de base, et (ii) d'un paiement forfaitaire correspondant aux deux dernières primes annuelles versées en espèces, plus 50 % de ce montant. La réception de l'indemnité de départ est conditionnelle à la signature par Chris Sekine d'une renonciation à toute réclamation. Le contrat d'emploi de Chris Sekine prévoit également une clause usuelle de confidentialité et certaines clauses qui continueront de s'appliquer par suite de sa cessation d'emploi, dont des dispositions de non-concurrence et de non-sollicitation qui sont en vigueur pendant la durée de l'emploi de Chris Sekine et pour une période de 18 mois après la cessation d'emploi. S'il était mis fin à l'emploi de Chris Sekine sans motif au 31 décembre 2022, on estime qu'il aurait droit à un paiement total d'environ 1 338 000 \$.

Attribution aux termes d'un régime incitatif

Le tableau suivant présente la valeur de toutes les attributions fondées sur des options en cours détenues par les membres de la haute direction visés au 31 décembre 2022.

Nom	Nombre d'actions ordinaires sous-jacentes aux options non exercées	Prix d'exercice des options	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées⁽¹⁾
David Clare	40 000	6,4156 \$	16 novembre 2028	1 554 977 \$
David Clare	171 500	6,77 \$	25 février 2029	6 606 180 \$
David Clare	172 780	12,56 \$	21 février 2030	5 655 608 \$
David Clare	36 360	29,3781 \$	18 février 2031	578 558 \$
David Clare	47 686	30,9513 \$	9 mars 2032	683 755 \$
David Scotland	40 000	7,16 \$	16 août 2029	1 525 100 \$
David Scotland	20 940	12,56 \$	21 février 2030	685 429 \$
David Scotland	16 524	29,3781 \$	18 février 2031	262 929 \$
David Scotland	12 623	30,9513 \$	9 mars 2032	180 997 \$
Chris Sekine	64 000	7,31 \$	15 mars 2029	2 430 720 \$
Chris Sekine	18 804	12,56 \$	21 février 2030	615 511 \$
Chris Sekine	18 504	29,3781 \$	18 février 2031	294 434 \$
Chris Sekine	19 986	30,9513 \$	9 mars 2032	286 573 \$
Michael Beasley	152 000	6,09 \$	21 août 2027	5 958 400 \$
Michael Beasley	39 528	6,77 \$	25 février 2029	1 522 619 \$
Michael Beasley	41 175	12,56 \$	21 février 2030	1 347 781 \$
Michael Beasley	31 680	29,3781 \$	18 février 2031	504 090 \$
Michael Beasley	19 400	30,9513 \$	9 mars 2032	278 171 \$
Eileen Sweeney	174 000	6,09 \$	21 août 2027	6 820 800 \$
Eileen Sweeney	58 560	6,77 \$	25 février 2029	2 255 731 \$
Eileen Sweeney	62 380	12,56 \$	21 février 2030	2 041 885 \$
Eileen Sweeney	37 512	29,3781 \$	18 février 2031	506 888 \$
Eileen Sweeney	36 093	30,9513 \$	9 mars 2032	517 527 \$
Total	1 332 035	—	—	43 204 663 \$

- (1) La valeur marchande correspond au montant de l'écart entre la valeur des actions ordinaires à la date indiquée et le prix d'exercice des options ou des options fictives, selon le cas. La valeur est calculée en fonction du cours de clôture d'une action ordinaire à la cote de la TSX le 31 décembre 2022, soit 45,29 \$.

Toutes les options et les options fictives actuellement en cours ayant été attribuées en 2022 seront acquises à raison de 20 % par année sur une période de cinq ans, à compter du premier anniversaire de la date d'attribution.

La valeur d'une rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres gagnée par les membres de la haute direction visés en 2022 est précisée à la rubrique « Rémunération des membres de la haute direction — Tableau sommaire de la rémunération ».

Attribution aux termes d'un régime incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Nom et fonctions principales	Attributions fondées sur des options	Attributions fondées sur des actions	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres
	Valeur à l'acquisition des droits au cours de 2022 ⁽¹⁾	Valeur à l'acquisition des droits au cours de 2022	Valeur gagnée au cours de l'exercice
David Clare Président et chef de la direction de la Société	2 801 011 \$	—	302 000 \$
David Scotland Chef des finances de la Société	402 195 \$	—	167 000 \$
Greg Morrison Ancien président et chef de la direction de la Société ⁽²⁾	2 513 849 \$	—	—
Chris Sekine Président et chef de la direction de Trisura Canada	924 031 \$	—	219 000 \$
Michael Beasley Président de Trisura États-Unis	1 892 929 \$	—	—
Eileen Sweeney Vice-présidente directrice et chef des finances de Trisura États-Unis	1 828 683 \$	—	—

- (1) La valeur marchande correspond au montant de l'écart entre la valeur des actions ordinaires à la date indiquée et le prix d'exercice des options ou des options fictives, selon le cas. La valeur est calculée en fonction du cours de clôture d'une action ordinaire à la cote de la TSX de 37,69 \$ le 18 février 2022, de 37,95 \$ le 22 février 2022, de 35,63 \$ le 25 février 2022 et de 42,86 \$ le 16 novembre 2022 pour M. Clare; de 37,69 \$ le 18 février 2022, de 37,95 \$ le 22 février 2021 et de 40,71 \$ le 16 août 2022 pour M. Scotland; de 34,72 \$ le 28 février 2022 et de 33,75 \$ le 4 juillet 2022 pour M. Morrison; de 37,69 \$ le 18 février 2022, de 37,95 \$ le 22 février 2022 et de 30,01 \$ le 15 mars 2022 pour M. Sekine; de 37,69 \$ le 18 février 2022, de 37,95 \$ le 22 février 2022, de 35,63 \$ le 25 février 2022 et de 38,03 \$ le 22 août 2022 pour M. Beasley; et de 37,69 \$ le 18 février 2022, de 37,95 \$ le 22 février 2022, de 35,63 \$ le 25 février 2022 et de 38,03 \$ le 22 août 2022 pour M^{me} Sweeney.
- (2) Les montants représentent les options fictives attribuées dans le cadre du régime d'options fictives. Au 31 décembre 2022, 130 060 options fictives avaient été attribuées à M. Morrison et demeurent en cours.

TITRES POUVANT ÊTRE ÉMIS EN VERTU DE RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉS SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES

Le tableau suivant présente l'information sur le régime d'options d'achat d'actions de la Société en date du 31 décembre 2022.

	Nombre d'actions ordinaires devant être émises à l'exercice des options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré des options en cours	Nombre d'actions ordinaires restant à émettre aux termes du régime d'options d'achat d'actions (à l'exclusion des actions ordinaires indiquées dans la colonne a))
	a)	b)	c)
Régime d'options d'achat d'actions	1 835 405	14,83 \$	1 685 495

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

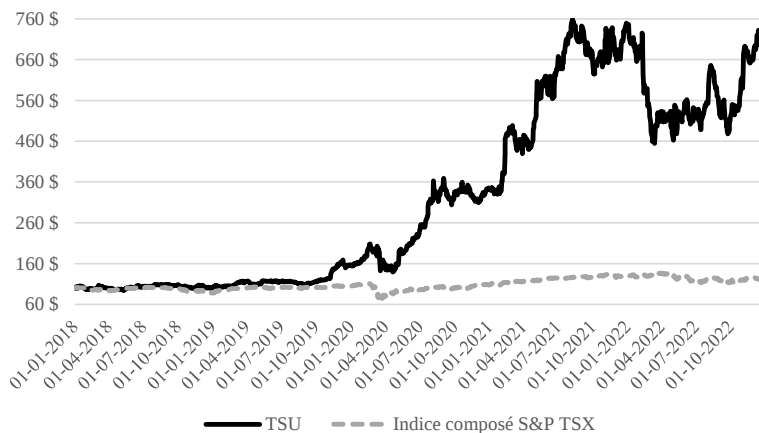
Aucun des administrateurs, des membres de la haute direction, des employés, des anciens administrateurs, des anciens membres de la direction ou des anciens employés de la Société ou de l'une de ses filiales et aucune des personnes ayant un lien avec eux ou faisant partie de leur groupe respectif, n'est endetté envers la Société ou l'une de ses filiales ou encore une autre entité dont le prêt faisait l'objet d'une garantie, d'un accord de soutien, d'une lettre de crédit ou d'une entente analogue de la part de la Société ou d'une de ses filiales, et aucun d'eux ne l'a été au cours des 30 jours précédant la date de la présente circulaire ni à quelque moment que ce soit depuis le 1^{er} janvier 2022.

GRAPHIQUE DE RENDEMENT BOURSIER DES ACTIONS ORDINAIRES

Le graphique ci-dessous présente l'information sur le rendement des actions ordinaires de la Société à la TSX (symbole : TSU). Le rendement total des actions de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022 s'est établi à 773 %. Tant la rémunération que le prix par action ont augmenté depuis l'opération de scission-distribution.

Rendement total cumulatif d'un placement de 100 \$ depuis le début des activités

Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022



INTÉRÊT DE PERSONNES INFORMÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun administrateur ni membre de la haute direction de Trisura ou de l'une de ses filiales, ou aucun des candidats proposés à l'élection à un poste d'administrateur de la Société, ni aucune personne qui a un lien avec ces personnes ou qui est membre de leurs groupes, n'a un intérêt important, direct ou indirect, dans une opération depuis le 1^{er} janvier 2022 ou dans une opération projetée qui a eu ou qui pourrait avoir une incidence sur la Société ou l'une de ses filiales.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

D'autres renseignements sur Trisura sont accessibles sur son site Web à l'adresse www.trisura.com/investors ainsi qu'à l'adresse www.sedar.com. Sur demande auprès du secrétaire de Trisura, la Société fournira à une personne ou société le rapport annuel et/ou les états financiers intermédiaires de la Société depuis la fin de son exercice financier. Les renseignements financiers de la Société se trouvent dans les états financiers consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2022, 2021 et 2020 ainsi que dans le rapport de gestion s'y rattachant. Pour obtenir un exemplaire papier de la présente circulaire, veuillez communiquer avec Trust TSX comme suit :

Compagnie Trust TSX
Numéro sans frais : 1-888-433-6443
Extérieur du Canada ou des États-Unis : 416-682-3801
Courriel : tsxt-fulfilment@tmx.com

APPROBATION DE LA CIRCULAIRE PAR LES ADMINISTRATEURS

Le conseil a approuvé le contenu de la présente circulaire ainsi que son envoi aux actionnaires.

SIGNÉ à Toronto (Ontario) en date du 14 avril 2023.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRISURA GROUP LTD.

Le président du conseil,

« *George Myhal* »

George Myhal

ANNEXE A

TRISURA GROUP LTD.

CHARTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Rôle du conseil

Le rôle du conseil d'administration (le « **conseil** ») de Trisura Group Ltd. (la « **Société** ») consiste à superviser, directement et par l'entremise de ses comités, les activités et les affaires internes de la Société qui sont dirigées par les membres la direction et les employés de la Société sous la responsabilité du chef de la direction.

2. Pouvoir et responsabilités

Le conseil se réunit régulièrement afin de réviser les rapports de la direction sur le rendement de la Société et d'examiner les autres questions présentant un intérêt. En plus de la supervision générale de la direction, le conseil s'acquitte des fonctions suivantes :

- a) planification stratégique – superviser le processus de planification stratégique au sein de la Société et, au moins une fois l'an, étudier, approuver et surveiller le plan stratégique de la Société, y compris les stratégies et objectifs fondamentaux liés aux affaires et aux finances;
- b) évaluation des risques – évaluer les risques principaux auxquels la Société doit faire face et étudier, approuver et surveiller la méthode de gestion de ces risques;
- c) chef de la direction – élaborer une description des tâches du chef de la direction, en précisant les objectifs globaux que le chef de la direction a la responsabilité d'atteindre, et choisir, évaluer et rémunérer le chef de la direction;
- d) dirigeants et haute direction – superviser la sélection des hauts dirigeants et l'évaluation et la rémunération de la haute direction;
- e) planification de la relève – surveiller la planification de la relève des principaux membres de la haute direction;
- f) politique de communication et de présentation de l'information – adopter une politique de communication et de présentation de l'information pour la Société afin de s'assurer de la rapidité de diffusion et de l'intégrité des communications aux actionnaires, et élaborer des mécanismes appropriés pour recevoir le point de vue des personnes intéressées;
- g) gouvernance – élaborer la stratégie de la Société en matière de gouvernance et mettre au point des directives et des principes en matière de gouvernance pour la Société;
- h) contrôles internes – étudier et surveiller les contrôles et procédures internes de la Société afin de maintenir son intégrité y compris les contrôles et procédures de communication d'informations et les procédures et contrôles internes en matière de présentation de l'information financière et de conformité;
- i) culture – sur une base continue, être convaincu que le chef de la direction et les autres membres de la direction créent une culture de conformité dans l'ensemble de la Société, laquelle favorise le respect du code de conduite et de déontologie de la Société et de ses politiques anticorruption;
- j) cybersécurité – examiner et surveiller les contrôles et les procédures au sein de la Société qui sont liés à la gestion des événements touchant la cybersécurité, des incidents et des atteintes à la sécurité des données;

- k) questions environnementales, sociales et de gouvernance – superviser le programme environnemental, social et de gouvernance de la Société et les pratiques connexes.

3. Composition et procédures

- a) Taille du conseil et processus de sélection – Les administrateurs de la Société sont élus chaque année par les actionnaires, à l’assemblée annuelle des actionnaires. Le comité de gouvernance et de la rémunération recommande à tout le conseil les candidats aux postes d’administrateur et le conseil propose aux actionnaires des candidats aux postes d’administrateur. Tout actionnaire peut proposer un candidat à un poste d’administrateur soit au moyen d’une proposition aux actionnaires conformément aux exigences prescrites par la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) ou lors de l’assemblée annuelle des actionnaires. Le conseil recommande également le nombre d’administrateurs au conseil pour approbation par les actionnaires. Entre les assemblées annuelles, le conseil peut nommer des administrateurs qui exerceront leurs fonctions jusqu’à la prochaine assemblée annuelle.
- b) Qualifications – Les administrateurs doivent faire preuve d’une très grande éthique personnelle et professionnelle et s’engager à servir les intérêts de la Société. Ils devraient posséder des aptitudes et des compétences dans des domaines qui correspondent aux activités de la Société. La majorité des administrateurs devront être indépendants et non membres du groupe aux termes des directives et des règles des autorités de réglementation des valeurs mobilières et des bourses.
- c) Formation et orientation des administrateurs – L’équipe de direction de la Société a la responsabilité de fournir un programme d’orientation et de formation destiné aux nouveaux administrateurs, ainsi qu’un programme de formation continue aux administrateurs.
- d) Réunions – Le conseil tient au moins quatre réunions régulières par année, en plus d’une pour étudier le plan stratégique de la Société; ces réunions sont toutes présidées par le président du conseil. Le conseil est responsable de l’élaboration de l’ordre du jour. Avant chaque réunion du conseil, le président du conseil commente les points à l’ordre du jour de la réunion avec le chef de la direction et les autres membres de la haute direction. Les documents relatifs à chaque réunion sont distribués aux administrateurs avant chaque réunion. À la fin de chaque réunion du conseil, les administrateurs indépendants et non membres du groupe se rencontrent sans la présence d’aucune autre personne. Le président du conseil préside ces réunions à huis clos.
- e) Comités – Le conseil a établi les trois comités permanents suivants afin d’aider le conseil à s’acquitter de ses responsabilités : le comité d’audit, le comité de gestion du risque et le comité de gouvernance et de la rémunération. Des comités spéciaux sont mis sur pied, de temps à autre, afin d’aider le conseil en ce qui concerne des questions précises. Le président de chaque comité présente un rapport au conseil après les réunions de son comité. Les statuts existants de chaque comité permanent font l’objet d’une révision et d’une approbation annuelle par le conseil.
- f) Évaluation – Le comité de gouvernance et de la rémunération effectue une évaluation annuelle de l’efficacité du conseil dans son ensemble, des comités du conseil et de l’apport de chaque administrateur, et présente au conseil un rapport sur les constatations découlant de ce processus. En outre, chaque comité évalue annuellement sa propre performance.
- g) Rémunération – Le comité de gouvernance et de la rémunération fait des recommandations au conseil quant à la rémunération des administrateurs qui ne font pas partie de la direction (la Société a pour politique de ne pas verser de rémunération aux administrateurs qui font partie de la direction pour leurs fonctions au sein du conseil). Lors de l’étude du caractère approprié et de la forme de la rémunération, le comité de gouvernance et de la rémunération cherche à s’assurer que la rémunération des administrateurs reflète les responsabilités et les risques qu’implique le fait d’être administrateur de la Société et concilie les intérêts des administrateurs avec les intérêts de la Société.

- h) Accès à des conseillers externes – Le conseil et tout comité peuvent en tout temps retenir les services de conseillers externes financiers, juridiques ou autres aux frais de la Société. Tout administrateur peut, sous réserve de l’approbation du président du conseil, retenir les services d’un conseiller externe aux frais de la Société.
- i) Charte des attentes – Le conseil a adopté une charte des attentes à l’intention des administrateurs, qui décrit les attentes de la Société envers ses administrateurs sur le plan des compétences professionnelles et personnelles, du rendement, du comportement, de l’actionnariat, des conflits d’intérêts et de la démission.